Policy Research | Recherche sur les politiques

Department of Justice Canada | Ministère de la Justice Canada

Instrument choice in Global Democracies

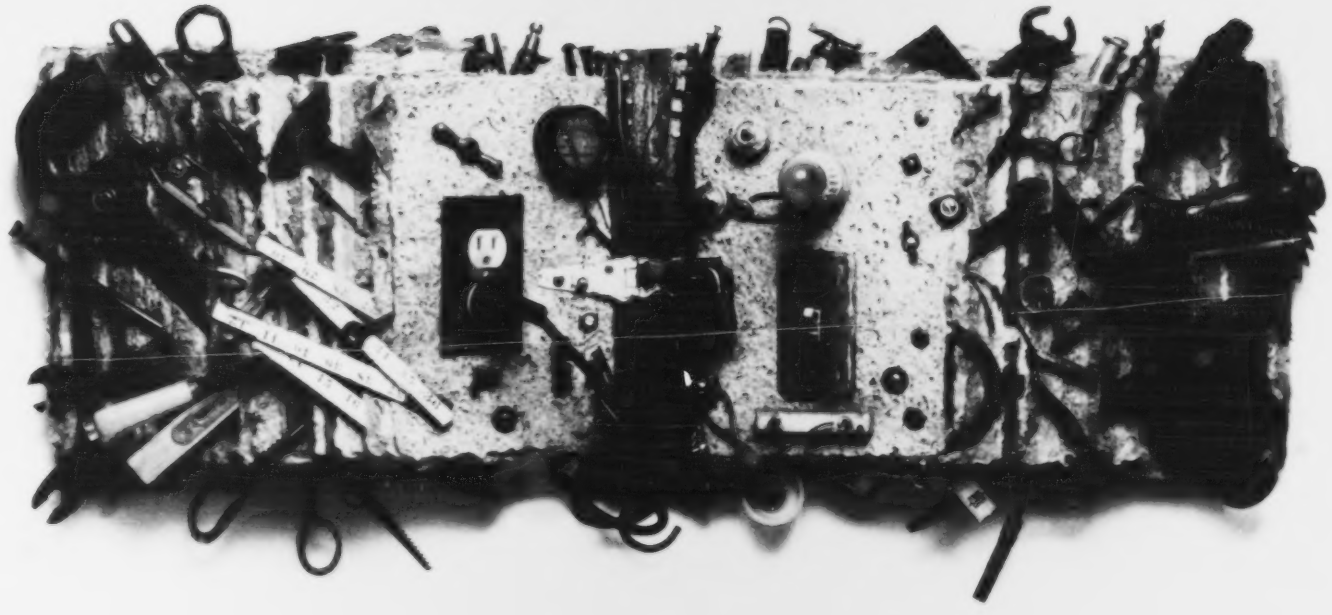

conference report

September 26 - 28, 2002

Faculty of Law, McGill University
3644 Peel Street, Montreal, Quebec

Canada

104-07605/

Contents

Conference Highlights	3
Background	4
The Nature of Choice	5
The Context of Choice	6
From Instruments To Instrument Mixes	7
Governance	8
Next Steps: Future Directions And Areas For Research	10
Select Bibliography	12
Appendix 1: Conference Program	13
Appendix 2: Biographical Information	21
Appendix 3: Conference Information	29

Instrument Choice In Global Democracies

Conference Highlights

Improving the effectiveness of policy design and implementation is a perennial challenge of governance. Over the past two decades, the diversification and proliferation of policy instruments has received wide attention. It is, though, apparent that the complexity and nuances of the transformation that has taken place in how public policy goals are achieved are not yet well understood. What innovative instruments are available to contemporary policy-makers? What is really known about the comparative effectiveness of different instruments and different mixes of instruments to address the diverse policy challenges and opportunities facing Canada, now and in the medium-term? What factors help determine what instruments work best and in what circumstances? In short, what strategies can be put in place to govern better the design and implementation of policy choices?

In September 2002, the Policy Research Initiative and Justice Canada, with support from the Law Commission of Canada, organized a conference to address these questions.[1] Held at the Faculty of Law, McGill University, and timed to coincide with the twentieth anniversary of the publication of a landmark study on instrument choice in Canada, *The Choice of Governing Instrument*,[2] the conference brought together approximately 125 scholars and senior government officials from Canada, the United States and Europe to assess critically the current state of knowledge about policy instruments and instrument choice.[3]

The purpose of this report is to capture the intellectual capital generated from the conference and, in so doing, to draw principal conclusions to the attention of policy-makers.[4] The following conclusions were especially noteworthy.

---

[1] The full conference program can be found in Appendix 1, and can also be found on the PRI's website, *www.policyresearch.gc.ca*.

[2] Michael J. Trebilcock et al. *The Choice of Governing Instrument*. (Ottawa: Economic Council of Canada, 1982).

[3] The Law Commission of Canada was especially interested in the relationship between instrument choice and criminal law reform for its "What is a Crime?" project.

[4] Throughout this report, in-text references refer to either papers presented, or comments made, at the conference by participants. Textual references are footnoted.

1. Solely economic perspectives are inadequate to inform instrument choices, which should be primarily a function of governance criteria and not only (or even primarily) about cost, technical effectiveness, or economic efficiency.

2. The legitimacy of particular choices is bound up with political, legal, ethical, programmatic, social *and* economic factors that operate across both domestic and global dimensions.

3. The debate must move from the individual instrument choice to instrument mixes, thus recognizing that instruments are context-sensitive and rarely, if ever, designed or implemented in isolation.

4. All instruments, and particularly those that are designed and implemented at arm's length from the legislative process, have important repercussions for the legitimacy and accountability of public action.

5. Governance strategies and frameworks are needed to ensure both legitimacy and optimality in instrument design and implementation.

These conclusions are examined in more detail below, as are implications for policy-making. In addition, a number of issues for future research are identified.

Background

The development of what has come to be called the instrument choice perspective is well documented.[5] At its core, it is rooted in a commitment to understanding policy formulation and implementation, as well as the policy-making process *writ large*, through the lens of instruments of government action, rather than policies and programs. Implicit in this view, is the proposition that "some forms of public action are more likely to address successfully certain public problems or social issues than

---

[5] For example, see the following:

Michael Howlett, "Policy Instruments, Policy Styles, and Policy Implementation: National Approaches to Theories of Instrument Choice," *Policy Studies J.* 19, 2 (Spring 1991): 1-21.

Lester M. Salamon and Odus V. Elliott (Eds.), *The Tools of Government: A Guide to the New Governance* (New York: Oxford University Press, 2002).

others" (Macdonald). These forms of action or instruments may take the form of one or several of law and regulation, subsidies and grants, organization and privatization, and information dissemination and taxation.

In the Canadian context, the aforementioned 1982 study, *The Choice of Governing Instrument*,[6] is a pioneering contribution to the instrument choice perspective. The study presented instrument choice as a technical exercise, maintaining that policy-makers undertake a calculus of choice, and then adopt particular instruments, in order to promote overall "political rationality."

From its point of departure over 20 years ago, the instrument choice perspective has continued by many accounts to provide an analytically and practically useful way of thinking about government action.[7] While the original focus was on individual instruments and their attributes, there is now significant interest in how the choice of instrument is made, as well as in instrument mixes or ensembles. In addition, and as the recent conference confirmed, it is increasingly evident to scholars and policy-makers alike that instruments are not self-governing. Instead, their effectiveness depends on the context, i.e., the governance system and the network of policy actors, in which they are applied.

The Nature of Choice

An over-arching theme at the conference was the importance of carefully examining overly simplistic assumptions and truisms that have often become part and parcel of the instrument choice perspective. The notion, for example, that a single instrument choice can be found to be inherently superior to another is untenable. Participants instead emphasized the complexity, richness and multi-faceted environments in which instrument choices are made and implemented.

Trebilcock, for instance, acknowledged that policy actors possess diverse cultures or frames regarding instruments, and that these are, in turn, critical determinants of the instruments selected to achieve policy objectives. He maintained, moreover, that these cultures and frames play essential roles in *stability* and *change* in the choice of preferred instrument, especially changes that are non-incremental in nature. He referred specifically to the significant shifts that have taken place in

---

[6] Trebilcock et al. *The Choice of Governing Instrument* (1982).

[7] The validity of this perspective is not uncontroversial however. See, e.g., Roderick A. Macdonald's "Book Review: The Tools of Government," *Horizons* (Policy Research Initiative: Ottawa, 2003) forthcoming.

countries around the world over the past twenty years when one looks at the disaggregated level in the areas of economic deregulation, the privatization of state-owned enterprises and the delivery of government services.

From another perspective, Peters and others pointed out that instrument choices are often a function of how the policy problem is perceived, and the research shows that the same problem is often perceived differently in different environments. In short, there is a complex relationship between the perceived policy problem, the appropriate instrument, and the intended policy effects. Or, put differently, there is a complex relationship between *causation*, *instrumentation* and *evaluation*.

Harrison, Toope and Landry focused on the reciprocal nature of the relationship between domestic and international spheres. While international legal norms can influence the use of policy instruments domestically (for example, international human rights commitments may require the enactment of domestic legislation), decisions taken at home can also have impacts at the international level. At a practical level, this means that international norms, transnational research and best practices should be systematically incorporated in instrument choice.

Deliberations at the conference left no doubt that the choice of policy instrument should not be viewed as a straightforward technical exercise of matching instruments with particular policy problems. In short, there is no magic bullet or one-size-fits-all solution. Instead, participants generally urged that more serious attention be paid to the "art" of instrument choice, and customizing instruments to policy challenges and opportunities.

The Context of Choice

One of the most significant insights from the past two decades of work on instrument choice is that improving the design and implementation of government action requires a heightened appreciation that instruments can shift and change depending on the contexts in which they are used.

As Ringeling, Doern and many others confirmed at the conference, the choice of policy instrument is profoundly affected by many factors:

- political institutions and processes;
- traditions related to public administration and the role of government and the economy (Ringeling);
- ideas and norms advanced by diverse policy actors (Cashore, Webb, Trebilcock); and,
- the structure of associated policy subsystems or networks.

These factors condition and inform the options that are considered, the judgments that are made about the instrument proposed to address a given policy problem, and even the kinds of instruments employed and their effectiveness. It was remarked that policymakers seem to choose instruments as a function of how they perceive the problem and the kind of institutional culture in which they are working, rather than whether they have used the instrument before or even whether there is information about the effectiveness of the instrument (Peters). In Europe, identical policy problems have been shown to be treated quite differently in different jurisdictions and, again, that this approach is largely a function of institutional and governance cultures or environments rather than the perceived effectiveness of instruments (Ringeling).

Participants were reminded that the choice of instrument is but one of many factors that influence the course of policy processes (Ringeling). Contexts in which instrument choices occur are not normally static, and consequently should, over time, be expected to affect both the choices that are made and the effectiveness of policy design and implementation. Participants agreed, therefore, that research is fundamentally important in order to better understand the independent effects that different kinds of contextual variables can have for the choice of instrument and, ultimately, policy effectiveness. Research of this nature will give rise to important empirical questions about the relative size of impacts of different types of factors (e.g., institutions and policy actors) that affect the choice of policy instruments.

From Instruments To Instrument Mixes

While recognizing the contributions that have come from detailed studies of individual policy instruments (e.g., typologies), participants advocated support for paying more attention to instrument mixes (instrument ensembles). They argued that this was necessary in order to better capture current patterns of instrument design and implementation, as well as the recognition since the 1980s of the changing nature of policy problems and the limitations of single-instrument strategies.

Deliberations at the conference confirmed that instruments are not inert, nor are they generally selected in isolation. Instead, they are designed and implemented in combinations and, equally importantly, sequentially over time. As Issalys emphasized, policy objectives are usually implemented through the interaction of multidimensional mixes or suites of instruments.[8] Furthermore, the number of combinations is infinite,

[8] See also: Christopher C. Hood, *The Tools of Government* (London: Macmillan Press, 1983), and Salamon (Ed.), *The Tools of Government* (2002).

and will change in substance and impact depending on the context and circumstances (Peters). This statement means that careful consideration must be given to the variables of context, such as economic cost and efficiency, programmatic certainty and flexibility, political visibility and ethical issues, for instrument choice.

Participants suggested several additional lines of inquiry.

1. To what degree can instruments be mixed or assembled to achieve better the designated public policy goals?

2. What role can new knowledge-based instruments play in improving the effectiveness of particular mixes?

3. How can the concept of mixes help improve the targeting of interventions at different levels and loci of decision-making?

4. Are the determinants of compliance with instrument mixes the same as found for individual instruments? Can compliance be improved with resort to mixes?

In addition, and as several participants noted, shifting the focus from individual instruments to mixes puts a new priority on understanding the interactive nature of instruments. This type of understanding demands consideration of instruments in the following ways:

- how they complement, or can be substituted for, one another;
- the interactive effects of redundancy;
- the dynamics and consequences of optimality; and,
- cumulative effects.

Governance

As the preceding discussion has suggested, one of the major conclusions from the conference is that instrument choice and governance are intimately connected. First, instrument choice takes place in and is influenced by the broader context of governance. Second, instruments play a critical role in structuring relationships between government and non-government actors and citizens. Third, instrument choices must be consistent with the rule of law, whether or not the instruments are "regulatory." And finally, the design and use of instruments must be managed or governed within the relevant policy networks in order to optimize policy effectiveness and the pursuit of collective goals.
Several participants stressed that considerably more attention must be paid to the perceived legitimacy of a government's use of different

instruments and ensembles. They contended that this attention is a key, albeit vastly under-appreciated, determinant of the effectiveness of policy design. Furthermore, it was suggested that priority should be placed on improving understanding of the determinants of legitimacy itself, e.g., adherence to the rule of law, effectiveness and the public interest (Issalys, Cashore, and to a lesser degree, Tuohy).

A focus on instrument choice as governance suggests a number of additional lines of inquiry. How, for example, can policy-makers better manage the policy networks or subsystems invoked by different instruments and ensembles? What role do non-majoritarian institutions, such as courts and bureaucracies, and non-governmental actors, such as citizens and private firms, play in instrument choice? For example, it was observed that the courts play a fundamentally regulatory role and that this has consequences for legislative initiative and the capacity of social interests to become concentrated through public interest litigation (Friedman).

Participants also stressed the importance of developing better analytical tools to assist in the development of governance frameworks for instrument design, selection and implementation. Elements of such a framework could include risk-based approaches (Hutter) and an international law "filter" that allows international law and norms to shape instruments (Mackaay, Toope). Also advocated was the development of administratively oriented frameworks to guide decision-making on the use of voluntary instruments (Lucas, Webb). Several participants urged a more comprehensive and cross-cutting (i.e., cross-instrument) approach. The benefits of such an approach – in terms of improved accountability, increased transparency and more disciplined decision-making – have been reportedly achieved in the regulatory (e.g., regulatory analysis statements) and expenditure management areas of government.

Conference participants acknowledged that instrument choice as governance is more and more affected by international and global factors. Transnational information sharing among scientists, non-governmental organizations and public servants is generating alternatives to traditional instrument choices, challenging particular choices at a faster rate and with greater effect, and increasing the range of instruments at our disposal (Harrison). The increasing complexity of legal obligations and regimes, complexity arising from both regional and international sources, also has an influence on how instruments should be chosen.

Indeed, it was suggested that Canada's understanding of its own legal system has not yet adjusted to the changes in global governance that are affecting the evolution of instrument design and implementation in this

country. It was noted that these changes demand more policy coherence and integration between departments charged with crafting national and international policy for Canada (Toope).

Next Steps: Future Directions And Areas For Research

This section is based on a synthesis presentation offered by Peters at the end of the conference, as well as critical insights offered by other speakers. All speakers emphasized the importance of a multi-disciplinary approach in this area, combining law, economics and political science. N surprisingly, this acknowledgement of complexity means that "c umers" of academic work (e.g., government policy-makers) must ask the right questions and avoid simplistic or formulaic approaches to instrument choice.

Central to this analysis is the notion that no single instrument is capable of responding to particular public issues and problems. The important role of values and ideas in instrument choices must be more transparent. In other words, instruments are not neutral, and they require legal, political and popular legitimacy. The question, "what is the best instrument for this problem?" is likely the wrong question. Peters proposed that better questions are:

- What is the appropriate mix of instruments for this problem in this context?
- How can instruments be combined?
- What are the unintended consequences?
- Why do some instruments not interact effectively?

Accepting the critical relationship between instrument choices and governance, there is basic research that must be pursued with respect to the appropriate governance mechanisms that should "regulate" the development and use of certain instruments, notably those that have no legislative base. As Friedman observed, "formal law is a substitute for informal norms and consensus." However, these alternative forms of rule-making generally lack the rigorous checks and balances that are found in law making.

The challenges and opportunities that globalization brings to public action generated comments from a number of participants at the conference. In particular, Webb, Ellis, Macdonald and Landry emphasized the importance of greater interaction between public representatives, communities and social groups in the design of strategic economic policies, and the design of self-regulatory environments that allow for accountability and encourage respect for the law. Such

interaction becomes central to the design of more flexible instruments in a globalized economy.

Future research should also be capable of addressing the following issues in a policy research context.

1. Despite the fact that international law and international legal regimes are playing increasingly important roles, options for an "international law filter" that could assist policy-makers in the systematic design and implementation of policy instruments have not been investigated.

2. Since instrument choice debates tend to be heavily influenced by the "culture" of the particular level of government, research should be done in Canada on the interplay of federal, provincial and municipal instruments.

3. While there is growing recognition that risk management in instrument choices must be tied to acceptable levels of compliance, those levels are rarely studied in relation to particular choices.

4. Research is required into the appropriate boundary between the public and the private, especially as regards the use of instruments such as voluntary instruments, which have no clear standard or governance framework across the federal government.

5. Much more work needs to be done on institutions as carriers of ideas, especially as to the role of non-majoritarian institutions such as courts, bureaucracies and central banks, and the relationship of these institutions to instrument choices.

6. While the role of citizens in relation to public action is widely recognized as undergoing significant change, our understanding of the role of citizens in the design and implementation of policy instruments is limited at best.

7. Quantitative and qualitative policy research is necessary on the impact of various instruments mixes, especially in combination with informational instruments.

Select Bibliography

Hood, Christopher C. *The Tools of Government.* London: Macmillan Press, 1983.

Howlett, Michael. "Policy Instruments, Policy Styles, and Policy Implementation: National Approaches to Theories of Instrument Choice." *Policy Studies J.* 19:2 (spring 1991): 1-21.

Salamon, Lester M., and Odus V. Elliott (Eds.) *The Tools of Government: A Guide to the New Governance.* New York: Oxford University Press, 2002.

Appendix 1: Conference Program

Welcome

Dear Colleagues:

Welcome to Instrument Choice in Global Democracies. This conference is the first event in a broad based, multi-disciplinary research project by Policy Research Initiative on instrument choice, bringing together 35 eminent speakers who will offer both retrospective and new thinking on the choice of governing or policy instruments.

Those of us who have been closely associated with the project are increasingly aware that instrument choice offers powerful insights for deepening our understanding of this fundamental facet of good governance. As one of our speakers, Roderick Macdonald has noted, the proposition that "some forms of public action are more likely to address successfully certain public problems or social issues than others" lies at the heart of instrument choice research. From this perspective, instrument choice is a cross-cutting governance issue, spanning regulatory reform, the growing number of alternatives to legislation (such as alternative service delivery and voluntary codes and standards), the management of relations with NGOs and business, public accountability, risk management in governance and changes to the way in which the public service develops and delivers policy and programs.

The conference also marks the 20th anniversary of the publication of the pioneering study, The Choice of Governing Instrument, published in 1982 by the Economic Council of Canada. The study brought together much of the then current thinking and proposed new directions on how decision makers choose governing instruments in democratic societies. The key themes of the conference are based on strategic responses to central questions: When should government use legislation and other "command and control" strategies? How effective are the alternatives today and how do we know what success looks like? This conference offers an opportunity to reflect on these issues and on key developments related to instrument choice in Canada and beyond. It is also our hope that this conference will be followed by publications and policy dialogues on areas of particular interest, including those that you, the participants, identify as requiring further study over the course of the next three days.

The Faculty of Law of McGill University is a marvellous location for a conference that brings together multidisciplinary and international perspectives, and we thank Dean Peter Leuprecht for his warm hospitality. In addition to the organizing committee, we would be remiss if we did not also recognize Laura A. Chapman, George Redling, Mark Berlin and Roderick Macdonald, whose vision and support helped us bring together this rich and thought-provoking event.

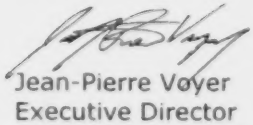

Jean-Pierre Voyer
Executive Director
Policy Research Initiative

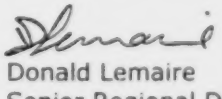

Donald Lemaire
Senior Regional Director
Department of Justice Canada

F. Pearl Eliadis
Project Director
Policy Research Initiative

THURSDAY, SEPTEMBER 26, 2002

Opening Remarks
Jean-Pierre Voyer, Policy Research Initiative

Opening Plenary: Instrument Choice and The Cult of Efficiency
Janice Gross Stein, Munk Centre for International Studies, University of Toronto

On the eve of the conference, this public lecture is designed to invite thoughtful debate on a central feature of instrument choice, namely the role of efficiency and effectiveness as governing criteria and social values. Professor Stein's lecture will draw on her work from the 2001 Massey Lectures.

FRIDAY, SEPTEMBER 27, 2002

Welcoming Remarks
Peter Leuprecht
Dean, Faculty of Law, McGill University

The Choice of Governing Instrument: A Retrospective from 1982 to 2002

Objectives The Economic Council of Canada's 1982 publication, The Choice of Governing Instrument is widely perceived as a pioneering study and a departure point in Canada for the development of instrument choice as a field of study. This opening session will bring together two of its authors, along with leading experts, to assess the study's significance, its impact and influence.

Chair
Jean-Pierre Voyer, Policy Research Initiative

Lead Papers
Michael J. Trebilcock, University of Toronto
Roderick A. Macdonald, McGill University

Discussants
Donald N. Dewees, University of Toronto
G. Bruce Doern, Carleton University
Margaret M. Hill, Policy Research Initiative and Carleton University

New Governance, New Tools, New Rules

Objectives Fundamental shifts in governance have resulted not only from changes in the size and shape of government, but in the very nature of how public action is structured. Leaders in the field will look at these developments in the "new governance" from a comparative perspective, including state of the art research from Europe, Canada and the U.S.

Chair
G. Bruce Doern, Carleton University

Speakers and Discussants
Diane Labelle, Department of Justice Canada
Arthur B. Ringeling, Erasmus University
Carolyn Tuohy, University of Toronto
Laurence J. O'Toole, University of Georgia

Luncheon Plenary: Instrument Choice – Challenges and Opportunities

Speaker John H. Sims, Department of Justice Canada
Sponsor Outreach and Partnerships Initiative, Department of Justice Canada

SESSION 1 Instrument Choice: Successes and Failures

Objectives This session is designed to examine optimal policy instrument designs and mixes with a view to identifying key factors that contribute to successes and failures. The session will also discuss various conceptual frameworks for the identification of key factors linked to the success and appropriateness of various instrument choices.

Chair
Arthur B. Ringeling, Erasmus University

Speakers and Discussants
Pierre Issalys, Laval University
B. Guy Peters, University of Pittsburgh
Kernaghan Webb, Carleton University and Industry Canada

SESSION 2 Instrument Choice and Risk Management

Objectives This session is designed to identify the range of risks (political, financial, accountability, legal, etc.) associated with particular instruments or ranges of instruments in governance, using case studies to illustrate and providing analytical frameworks as working tools.

Chair
Réjean Landry, Laval University

Speakers and Discussants
Phillip J. Cooper, University of Vermont
Bridget M. Hutter, London School of Economics and Political Science

SESSION 3 New Issues and Developments in Voluntary and Non-Regulatory Instruments

Objectives The session is designed to offer perspectives on the effectiveness of "voluntary instruments" that are relevant to public action and governance, such as self-regulatory and incentive schemes, where such instruments are used instead of formal legal techniques in different sectors.

Chair
Kathryn Harrison, University of British Columbia

Speakers and Discussants
Benjamin Cashore, Yale University
Alastair R. Lucas, University of Calgary
Ejan Mackaay, Université de Montréal

CONCURRENT SESSIONS: SERIES B

SESSION 4 Economic Instruments: The Environmental Policy Experience

Objectives A significant amount of literature has been developed in the area economic instruments. An assessment of the strengths and weaknesses of these instruments is made from an examination of the environmental policy case. How effective are they in addressing significant, cross-cutting global policy objectives, such as sustainable development? What are the lessons to be learned for other areas of instrument choice?

Chair
Donald N. Dewees, University of Toronto

Speakers and Discussants
Jaye Ellis, McGill University
Michael Howlett, Simon Fraser University
Marie-Claire Cordonier Segger, Centre for International Sustainable Development Law

SESSION 5 The Impact of Globalization on Instrument Choice

Objectives International instruments and norms, including transnational and multinational regulatory schemes, have a growing influence on governance in both new and established domestic sectors. Leading experts will show how international customary law, international and regional instruments, and national laws interact with and influence choices of instruments.

Chair
Margaret M. Hill, Policy Research Initiative and Carleton University

Speakers and Discussants
Kathryn Harrison, University of British Columbia
Réjean Landry, Laval University
Stephen J. Toope, McGill University

SESSION 6 The Forgotten Fundamental? The Exercise of Regulatory Authority

Objectives In the rush to reinvent governments, have governments given up their raison d'être? Some experts believe that there are certain areas where formal rules are both necessary and appropriate. When are the imperatives to act through regulation and other "command and control" strategies compelling? When are the opposite conclusions reached?

Chair
Roderick A. Macdonald, McGill University

Speakers and Discussants
François Crépeau, Université de Montréal
Richard Janda, McGill University
Pearl Eliadis, Policy Research Initiative
Richard J. Schultz, McGill University

SATURDAY, SEPTEMBER 28, 2002

CONCURRENT SESSIONS: SERIES C

SESSION 7 What is a Crime? Reflecting on the Crime Control Process

Objectives This session will examine a fundamental instrument choice issue in our society: the definition of crime and its control. It will provide an opportunity to examine and comment on the Law Commission's work to date on "What is a Crime", which examines those processes that underlie and inform our response to unwanted behaviours, including the impact(s) of choosing various response and control mechanisms (e.g., the formal legal process, regulatory codes, health and education programs, decriminalization): why do we respond to certain behaviours as a legal, health, educational or lifestyle issue? What are the consequences in terms of personal, social, economic and governance relationships?

Co-Chairs
Bernard Colas, Law Commission of Canada
Kernaghan Webb, Carleton University and Industry Canada

Speakers and Discussants
Marie-Andrée Bertrand, Université de Montréal
Wendy Chan, Simon Fraser University
Dianne L. Martin, Osgoode Hall Law School
Pierre Rainville, Université Laval

SESSION 8 When Litigation Becomes Regulation

Objectives In Canada and the United States, litigation is becoming an effective, high profile tool for regulating state action. By shifting the balance of power into the hands of litigants and judges, the law becomes a vehicle for reassessing our democratic processes, with consequences that are not always intended, nor perceived as positive. At the same time, leading scholars support the adversarial process as central to a meaningful culture of rights and the maintenance of the rule of law.

Chair
Donald Lemaire, Department of Justice Canada

Speakers and Discussants
W.A. Bogart, University of Windsor
Julius H. Grey, McGill University, and Grey, Casgrain
Lawrence M. Friedman, Stanford University

Plenary: Reports from Sessions

Objectives Good governance is a noble vision that could not be attained without identifying the proper stepping stones to reach it. Where do we stand in the use of regulatory, economic and legal instruments and in the development of alternative instruments of governance? This plenary will highlight the key findings of each session of the conference.

Chair
B. Guy Peters, University of Pittsburgh

Closing Remarks and Implications for Future Research

Appendix 2: Biographical Information

Marie-Andrée Bertrand is Professor Emeritus of Criminology, Université de Montréal, Québec, Canada. She is Editor-in-chief of the Canadian Journal of Law and Society/Revue Canadienne droit et société. Her last book is Prisons pour femmes (1998) in which she analyses and theorises women's prison conditions in eight different countries. She has edited Law as an Instrument of Exclusion, a special issue of CJLS/RCDS (11,2,1996). Her works in preparation include a collection on The Gender and Colour of Legal and Other Normative Systems. Her teaching involves the "séminaires généraux de doctorat" at the Faculty of Law and in the Ph.D. Program in applied human sciences, where she focuses on critical theory, constructivism and postmodernism.

W. A. Bogart is a Professor of Law at the University of Windsor, where he teaches Civil Procedure, Administrative Law and Dispute Resolution. He is the co-author of The Civil Litigation Process, a text used in many Canadian law schools; the author of Courts and Country: The Limits of Litigation and the Social and Political Life of Canada and of Consequences: The Impact of Law and its Complexity. During the 2002-03 academic year he will be a Virtual Scholar in Residence with the Law Commission of Canada. He holds a B.A. and an LL.B. from the University of Toronto and an LL.M. from Harvard University.

Benjamin Cashore is Assistant Professor of Sustainable Forest Policy, and *Chair*, Program on Forest Certification, Yale School of Forestry and Environmental Studies. His research interests include the privatization of environmental governance, forest resource policies and the forest products trade. He has served as advisor to the leader of the New Democratic Party (1990-1993), as a postdoctoral fellow at the University of British Columbia (1997-1998) and as an Assistant Professor at Auburn University (1998-2001). He earned B.A. and M.A. degrees in Political Science from Carleton University, a Certificate from the Université d'Aix-Marseille III in French Studies, and a Ph.D. in Political Science from the University of Toronto.

Wendy Chan is Assistant Professor in the School of Criminology at Simon Fraser University. Her areas of research include women and crime, racism and the criminal justice system, immigration and crime control, and violence against women. She is the author of Women, Murder and Justice, which examines the issue of domestic homicides in England and Wales, and she is co-editor of Crimes of Colour: Racialization and the Criminal Justice System in Canada.

Bernard Colas received an LL.B. from the University of Sherbrooke in 1982. He later obtained a master's degree in 1985 and a Ph.D. in Law in 1995 from the University of Paris 1 (Panthéon Sorbonne). At the time of his appointment to the Law Commission of Canada, Dr. Colas was in private practice with the Montreal firm of Gottlieb & Pearson, specializing in international trade law. He has particular expertise in the negotiation of international contracts and the application of various international trade agreements. In addition to lecturing in the field of international business law at the Law Faculty of the Université de Montréal and at l'École des hautes études commerciales, Dr. Colas has written extensively in this area.

Phillip J. Cooper is the Gund Professor of Liberal Arts in the Department of Political Science at the University of Vermont. He has served as *Chair* of the Department of Political Science at the State University of New York at Albany and Director of the Master of Public Administration Program at the University of Vermont. Professor Cooper was the first recipient of the Charles Levine Award given by the American Society for

Public Administration and the National Association of Schools of Public Affairs and Administration to the person determined to be the nation's outstanding example of excellence in public affairs scholarship, teaching, and service. He is the author of numerous books and articles on public administration, administration law, constitutional law, law and public policy, environmental policy, and sustainable development administration.

François Crépeau is Professor at the Faculty of Law of University of Montreal, where he teaches International Law since 2001. He has been the director of the Quebec Journal of International Law since 1996. From 1990 to 2001, he was Professor of Public Law at the Faculty of Political Science and Law of University of Quebec at Montreal, where he founded the Centre for the Study of International Law and Globalisation. A member of the Quebec Bar, holder of a doctorate degree from the University of Paris I, he is Vice-President of the Canadian Human Rights Foundation. His research bears on international refugee and migration law, as well as on international law and globalization.

Donald N. Dewees is a Professor of Economics and a Professor of Law at the University of Toronto. He holds an engineering degree from Swarthmore College, an LL.B. from Harvard and a Ph.D. in Economics from Harvard. He served as Director of Research for the Ontario Royal Commission on Asbestos and as Vice-Dean and Acting Dean of the Faculty of Arts and Science of the University of Toronto. During 1998 he served as the Vice-*Chair* of the Ontario Market Design Committee, which advised the government on the introduction of competition into the electricity market in Ontario. He has written several books and numerous book chapters and scholarly articles in the fields of environmental economics, law and economics, and electricity restructuring. His recent research has explored the economics of environmental protection, the use of market mechanisms for pollution control, and electricity restructuring.

G. Bruce Doern is Chancellor's Professor at the School of Public Policy and Administration at Carleton University and Acting Director of the Carleton Research Unit on Innovation, Science and Environment. He also holds a Research *Chair* in Public Policy at the University of Exeter. A political scientist, Professor Doern was formerly Director of the School of Public Administration, Carleton University. His current research includes work on Canadian energy policy, the governance of biotechnology and the governance of federal science and technology laboratories. He is the author of numerous books and articles on Canadian and comparative public policy, including Power Switch: Energy Regulatory Governance in the 21st Century (co-authored with Monica Gattinger; in press) and The National Research Council in the Innovation Era: Changing Hierarchies, Networks and Markets (co-authored with Richard Levesque, 2002).

F. Pearl Eliadis is Senior Advisor to the Policy Research Initiative and leads PRI's work in the areas of law, governance and instrument choice. Prior to that, she was Director of Policy and Education at the Ontario Human Rights Commission, and over the last two years, has also been an international expert for the Office of the UN High Commissioner for Human Rights and the United Nations Development Program in Rwanda. She co-edited International Human Rights Law: Theory and Practice with Irwin Cotler in 1992 and is on the editorial board of the Charter and Human Rights Litigation Quarterly. She is past president of the Canadian Human Rights Foundation and has also published and lectured in the areas of Charter law, immigration and governance.

Jaye Ellis is Assistant Professor in the Faculty of Law and School of Environment at McGill University. She teaches and conducts research in the fields of international environmental law, public international law and global environmental politics. She

recently completed her D.C.L. at McGill, focusing on principles of international environmental law and the development of international regimes for environmental protection. She has conducted research at the Max Planck Institute for Comparative and Public International Law in Heidelberg, Germany. Professor Ellis holds a B.A. from the University of Calgary, an LL.B. and B.C.L. from McGill University, an LL.M. from the University of British Columbia.

Lawrence M. Friedman is Marion Rice Kirkwood Professor of Law at Stanford University Law School, Stanford, California. He has written on American legal history, on the relationship of law and society, on age discrimination and on criminal justice, among other topics and is the author or editor of more than twenty books and over 150 articles in scholarly journals. Professor Friedman is past President of the Law and Society Association and a fellow of the American Academy of Arts and Sciences, and has received numerous prestigious awards for his research, including most recently the American Bar Foundation 2001 Research Award. He has been named an Honorary Professor in the law faculty of University College, University of London (2001) and holds five honorary degrees.

Julius H. Grey is Associate Professor of Law at McGill University, where since 1975 he has taught a variety of subjects including Civil Liberties, Administrative Law, Immigration Law, Family Law and Statute Law. He is also a senior partner at Grey Casgrain in Montreal. A noted immigration authority, he has published widely and in 1984 authored Immigration Law in Canada. Professor Grey is also an expert on constitutional law and has taken on many significant cases in this area as well as in administrative law, federal law, and criminal law. From 1985 to 1988 he served as president of the Canadian Human Rights Foundation. Professor Grey holds an M.A. from McGill University and a B.C.L. (1st class) from Oxford University.

Kathryn Harrison is Associate Professor of Political Science at the University of British Columbia. Her current research focuses on voluntary environmental policy instruments and environmental regulation in the context of economic globalization. Before entering academia, she worked as a research engineer for Shell Canada and as an environmental policy analyst for both Environment Canada and the U.S. Congress. She holds a Ph.D. in Political Science from the University of British Columbia, master's degrees in Political Science and Chemical Engineering from the Massachusetts Institute of Technology, and a bachelor's degree in Chemical Engineering from the University of Western Ontario.

Margaret M. Hill is the lead for the Policy Research Initiative (PRI)'s North American Linkages Project. Prior to joining the PRI last spring, she held several positions in the Strategic Directions and Policy Coordination directorate at Environment Canada. She also served as Senior Policy Advisor in the Management Priorities and Senior Personnel Secretariat in the Privy Council Office. She is also a Visiting Professor at the School of Public Policy and Public Administration at Carleton University and, in the mid 1990s, was Lecturer, Comparative Public Policy and Administration, in the Politics Department at the University of Exeter (UK). Her recent publications include Changing the Rules: Canadian Regulatory Regimes and Institutions, co-edited with G. Bruce Doern, Michael Prince and Richard J. Schultz. Professor Hill holds a Ph.D. in Policy Analysis and Public Administration from Carleton University.

Michael Howlett is Professor of Political Science at Simon Fraser University. His research interests include public policy analysis, Canadian political economy, and Canadian resource and environmental policy. He is author, co-author, or editor of numerous books and articles including Canadian Forest Policy: Adapting to Change (2001); The Provincial State in Canada: Politics in the Provinces and Territories (2001 and 1992); and Canadian Political Economy: An Introduction (1999 and 1992). He

taught at Queen's University and the University of Victoria before coming to Simon Fraser.

Bridget M. Hutter is Peacock *Chair* of Risk Management and Co-Director of the Centre for the Analysis of Risk and Regulation at the London School of Economics and Political Science (LSE). She studied sociology at the Universities of London and Oxford and has previously held research and teaching posts in the University of Oxford and LSE. She is author of numerous publications on regulation. These include The Reasonable Arm of the Law? (1988), Compliance: Regulation and Environment (1997), A Socio-Legal Reader in Environmental Law (1999) and Regulation and Risk: Occupational Health & Safety on the Railways (2001). She is currently examining economic risk regulation and preparing a new research project on corporate regulation of risk. She is editor-elect of the British Journal of Sociology.

Pierre Issalys is Professor of Law at Laval University. He teaches at both the undergraduate and graduate level in the areas of administrative law, social security law, legislative science and the theory of law. Previously, Professor Issalys worked in the federal public service as a legal copy editor, as well as at the Law Commission of Canada as a researcher in administrative law. He is an author of several books including Répartir les normes - Le choix entre les formes d'action étatique (2002). He studied law at the University of Ottawa (LL.B. and LL.M.) and at the London School of Economics (Ph.D.).

Richard Janda teaches equity and trusts, administrative law, competition law, economic regulation, and air transport regulation at McGill University. He was Law Clerk to Justice Le Dain of the Supreme Court of Canada. His main research areas are income security, telecommunications law and policy, competition policy, and the history and philosophy of equity. He is presently working with several universities in India to develop a Global Telecommunications Program and a Telecommunications Policy Centre. Professor Janda has presented briefs to the CRTC, to the Bureau of Competition Policy, and to the Commission sur l'avenir du Québec.

Diane Labelle is a senior counsel and Instrument Choice Project Manager with the Legal Risk Management Group in the Department of Justice Canada. Formerly a law professor in the French Common Law Programme at the University of Ottawa, she joined the Department of Justice in 1999. Professor Labelle is a graduate of the Law School of the Université de Moncton where she also obtained a Master's in Public Administration. She is enrolled in the Graduate Studies Faculty of the University of Ottawa where she has completed the Legislative Drafting Programme and is working towards her LL.M.

Réjean Landry is professor at the Department of Management of the Faculty of Business at Laval University. His ongoing research projects concern knowledge transfer and innovation, and he has published extensively on public policies, innovation and knowledge transfer. His research team edits a weekly electronic newsletter: E.Watch on Innovation in Health Services, which is disseminated to 2000 people. He is the holder of a *Chair* on Knowledge Transfer and Innovation funded by the Canadian Health Services Research Foundation and the Canadian Institute of Health Research. A Fellow of the Royal Society of Canada since 1999, Professor Landry holds a Ph.D. in Political Science from York University.

Donald Lemaire earned his B.A. and M.A. in economics at the University of Ottawa and his DEA (Diplôme d'études approfondies [post-master's work]) in economics and industrial sociology studies issued by the Laboratoire d'Économie et de Sociologie du travail and, affiliated with the Centre national de recherché scientifique in Aix-en-

Provence, France. Mr. Lemaire then worked as an economist for the Department of Agriculture Canada and then for Employment and Immigration Canada. While working, he also studied law at the University of Ottawa, and was called to the bar in 1985. His multidisciplinary training in industrial sociology, economics and law has enabled him to hold various key organizational and management positions at the Treasury Board Secretariat of Canada and the Department of Justice Canada. Since April 2000, Mr. Lemaire has been the Senior Regional Director of the Quebec Regional Office of Justice Canada.

Peter Leuprecht is Dean of the Faculty of Law at McGill University. Since August 2000, he has also served as Special Representative of the Secretary-General of the United Nations for human rights in Cambodia. From 1961 to 1997 he served in the Secretariat General of the Council of Europe. In 1980 he became Director of Human Rights of the Council of Europe, and he was elected Deputy Secretary-General in 1993. He left his post before the end of his term because of disagreement with dilution of Council of Europe standards. Professor Leuprecht has taught at the Universities of Strasbourg and Nancy (France) and at the European Academy of Law in Florence (Italy), as well as the University of Innsbruck (Austria), where he received his Ph.D. in Law.

Alastair R. Lucas is Professor of Law and *Chair* of Natural Resources Law at the Faculty of Law and Adjunct Professor of Environmental Science at the University of Calgary. His research focus is on energy and environmental law and policy including voluntary compliance, public participation and consultation, and energy security. He has worked as counsel to federal and Alberta energy and environmental tribunals, policy advisor to Environment Canada and executive director of the Canadian Institute of Resources Law. He is a legal advisor to the North American Commission for Environmental Cooperation and has *Chair*ed the International Bar Association Section on Energy and Natural Resources Law's Academic Advisory Group.

Roderick A. Macdonald is F.R. Scott Professor of Constitutional and Public Law at McGill University, where he was Dean of Law from 1984 to 1989. He was co-Director of the Community Law Programme at the University of Windsor (1976-1979), *Chair*ed the Task Force on Access to Justice for the Ministère de la justice du Québec (1989-1991), served as Director of the Law and Society Programme of the Canadian Institute for Advanced Research (1989-1994), and participated in the Ontario Civil Justice Review (1995). He was elected to the Royal Society of Canada in 1996. He was President of the Law Commission of Canada from 1997 to 2000.

Ejan Mackaay, LL.M. (Toronto), LL.D. (Amsterdam), is Professor of Law at the Université de Montréal since 1972 and, as of 1 June 1999, Director of the Public Law Research Centre. From January to September 2001, he was the interim holder of the Jean Monnet *Chair* on European Integration. He is correspondent of the Royal Netherlands Academy of Sciences since 1986. He has taught special contracts, intellectual property law, the law of new technology, and law and economics. Over the past years he has been invited to lecture at the Comparative Law Institute of the University of Paris I, at the Academy of Legal Theory in Brussels, and at the Faculty of Law of the University of Montpellier.

Dianne L. Martin joined Osgoode Hall Law School's faculty in 1989, and teaches in the fields of Evidence, Criminal Procedure, Criminal Law, and Policing. She is the current Director of the Innocence Project, a clinical programme concerned with wrongful convictions, and Director of the Part-time LL.M. in Criminal Law. She is an adjunct professor with the Centre of Criminology, University of Toronto. Professor Martin has also served as Academic Director to the Intensive Programme in Poverty Law at Parkdale Community Legal Services, as director of the Institute for Feminist Legal

Studies and has taught in the University of Saskatchewan's Native Law Student Programme. Professor Martin brings to her teaching and writing extensive experience as a criminal law practitioner. She is co-editor, with Clayton Ruby, of the Criminal Sentencing Digest (Toronto: Butterworths, 1990) and author, with Christine Boyle and Marilyn MacCrimmon of The Law of Evidence: Fact Finding, Fairness and Advocacy (1999).

Laurence J. O'Toole, Jr. is the Margaret Hughes and Robert T. Golembiewski Professor of Public Administration in the School of Public and International Affairs at the University of Georgia. He also serves as a senior research associate in the Carl Vinson Institute of Government at Georgia, and is Professor of Comparative Sustainability Policy Studies in the Center for Clean Technology and Environmental Policy at Twente University in the Netherlands. He is author or co-author of many studies focusing on policy implementation and public management in complex institutional settings, policy networks and instruments, and environmental policy and management. His most recent book is Advancing Public Management (Georgetown University Press). He is a co-editor of the new Johns Hopkins Studies in Governance and Public Management.

B. Guy Peters is Maurice Falk Professor of American Government at the University of Pittsburgh, and has held a number of visiting and honorary posts at universities in Europe, the Americas, Asia and Australia. He has written extensively in the areas of public administration and public policy, including editing a book on policy instruments with Frans Van Nispen (Erasmus University, Rotterdam).

Pierre Rainville, a Rhodes scholar, holds a doctorate from Oxford University. He has been teaching criminal law and comparative law at Laval University since 1993 and became Vice-Dean of Graduate Studies and Research on June 1, 2002. His research has been published in several books. He is the co-author of the only contemporary work in general criminal law to have appeared in French in Canada. He has also co-edited a book of more than 500 pages on property offences. He has worked in the past at the Supreme Court of Canada as Legal Secretary to the late Jean Beetz, and also worked in the area of criminal law for the former Law Reform Commission of Canada.

Arthur B. Ringeling is Professor of Public Administration at Erasmus University, Rotterdam. He has written or edited fifteen books, including one of the Netherlands's most influential publications on public administration. He has also authored more than 100 articles in books, periodicals and reports on instruments of public policy, policy theories and evaluation, administrative organization and culture, and public decision making. From 1989 to 2001 he was Professor of the Netherlands School of Government, an organization that provides top-level training for government officials. Professor Ringeling has also acted as a consultant on public policy issues for numerous ministries and other public organizations in the Netherlands.

Richard J. Schultz is Professor of Political Science and former Director of the Centre for the Study of Regulated Industries at McGill University. He was educated at York University, Toronto (B.A. and Ph.D.) and the University of Manchester, England (M.A.) and has been a Visiting Research Fellow at the Faculty of Law, University of Toronto, the Program on Information Resources Policy, Harvard University and the Canadian Studies Center, Duke University. From 1986-1991, he served on the General Services Sectoral Advisory Group on International Trade for the Minister of International Trade during the Canada-United States Free Trade negotiations and the first stages of the GATT Uruguay Round. He is author of several articles and book chapters and is co-editor of Changing the Rules: Canadian Regulatory Regimes and Institutions (1999).

Marie-Claire Cordonier Segger is Director of the Centre for International Sustainable Development Law. She is Project Director of the International Institute for Sustainable Development's (IISD) Americas Portfolio, in cooperation with the United Nations Environment Programme. She is lead author of Trade Rules and Sustainability in the Americas, and Ecological Rules and Sustainability in the Americas (forthcoming), also various other articles & reports. For IISD, she also *Chairs* a Hemispheric Working Group on Trade and the Environment, and monitors the 2002 WSSD process. She has been Wainwright Scholarship candidate for degrees in civil and common law at McGill University in Montreal, a visiting scholar at the Lauterpatch Research Centre for International Law in Cambridge University, and an associate fellow at the Royal Institute for International Affairs in London.

John H. Sims, Q.C. is Associate Deputy Minister in the Department of Justice. He has worked as a lawyer in the private sector, and has held a variety of positions in the Department, from litigator, to Legal Services Unit head, Assistant Deputy Attorney General for Citizenship and Immigration, to advisor to the Cabinet Committee on Social Union. He is the co-leader of a government-wide legal risk management initiative, an important part of which focuses on questions of instrument choice.

Janice Gross Stein is Harrowston Professor of Conflict Management in the Department of Political Science and Director of the Munk Centre for International Studies at the University of Toronto. She joined the University of Toronto in 1982 and was named a University Professor in 1996. She is the author of more than eighty books and articles including The Cult of Efficiency, which was the basis for the 2001 Massey Lectures. She served as the *Chair* of the Research Advisory Board to the Minister of Foreign Affairs. She received her undergraduate degree from McGill University, her M.A. from Yale University, and returned to McGill for doctoral studies.

Stephen J. Toope is President and CEO of the Pierre Elliott Trudeau Foundation. On leave from the Faculty of Law, McGill University, where he has worked since 1987, and of which he is a former Dean, Professor Toope's scholarly interests cover the full panoply of public international law. His current research focuses upon the interplay between international and domestic law, the bases of legal obligation in international society, and international legal theory generally. For his work with Prof. Jutta Brunnée, Professor Toope was awarded the Francis Deák Prize of the American Society of International Law. He served as a law clerk to the late Rt. Hon. Brian Dickson, Chief Justice of Canada.

Carolyn Hughes Tuohy is a Professor of Political Science at the University of Toronto. She holds a B.A. from the University of Toronto, and an M.A. and Ph.D. in Political Science from Yale University. Her area of research and teaching interest is comparative public policy, with an emphasis on social policy. Her most recent book is Accidental Logics: the Dynamics of Change in the Health Care Arena in the United States, Britain and Canada (Oxford University Press, 1999). She is also the author of Policy and Politics in Canada: Institutionalized Ambivalence (Temple University Press, 1992), a treatment of Canadian public policy in comparative perspective. In addition she is the author of numerous journal articles and book chapters in the areas of health and social policy, professional regulation, and comparative approaches in public policy. She is at present Vice-President (Policy Development) and Associate Provost of the University of Toronto.

Michael J. Trebilcock is Director of the Law and Economics Program at the University of Toronto. Professor Trebilcock's research and teaching interests include the fields of competition policy, contract theory, economic and social regulation, and international trade regulation. In 1987 he was elected a fellow of the Royal Society of Canada;

awarded the Owen Prize in 1989 by the Foundation for Legal Research for his book, The Common Law of Restraint of Trade; and awarded the Canada Council Molson Prize in the Humanities and Social Sciences in 1999. In 2002, Professor Trebilcock was elected President of the American Law and Economics Association.

Jean-Pierre Voyer has been Executive Director of the Policy Research Initiative since July 2002. Mr. Voyer started his career as an economist with the Department of Finance in Ottawa. He subsequently held positions with the National Union of Government Employees, the Regional and Economic Development Secretariat of the Privy Council Office and the Economic Council of Canada. He joined Employment and Immigration in 1992 as a special adviser on income security policy and became Director General of the Applied Research Branch at Human Resources Development Canada shortly thereafter. Just before joining the PRI, he was Deputy Executive Director at the Social Research and Demonstration Corporation (SRDC), a non-profit organisation devoted to social policy research and social experimentation. He was also *Chair*man of the OECD Education, Labour and Social Affairs Committee from 1998 to 2000. Mr. Voyer holds a master's degree in Economics from Queen's University and a B.Sc. in Economics from the Université de Montréal.

Kernaghan Webb is an Adjunct Research Professor with Carleton University's Department of Law and School of Public Administration, and Honorary Lecturer at the Centre for Energy, Petroleum and Mineral Law and Policy, University of Dundee, Scotland. He is also Chief of Research and Senior Legal Policy Advisor for the Office of Consumer Affairs, Department of Industry Canada. He has Bachelor's, Master's and Doctorate degrees in Law. Professor Webb has written extensively on law, public policy and instrument choice issues.

Appendix 3: Conference Information

Organized by	Policy Research Initiative (PRI), Government of Canada Department of Justice Canada, Quebec Regional Office
Organizing Committee	
Project Director	F. Pearl Eliadis, PRI
External Academic Advisor	Michael Howlett, Simon Fraser University
PRI Advisor	Margaret M. Hill, PRI and Carleton University
Members	Jody Aylard, Privy Council Office Steven Bittle, Law Commission of Canada John Mark Keyes, Department of Justice Canada Diane Labelle, Department of Justice Canada
Communications	Johanne Valcourt, PRI Derek McKee, PRI
Coordinators	Line Leroux-Tessier, PRI Natasha Sawh, PRI Aida Abraha, PRI and McGill University

We gratefully acknowledge the support of our sponsors:

Department of Justice Canada
Faculty of Law, McGill University
Law Commission of Canada
Regulatory Affairs and Orders in Council, Privy Council Office

Recherche sur les politiques | Policy Research

Ministère de la Justice Canada | Department of Justice Canada

Le choix des outils d'intervention en démocratie globale

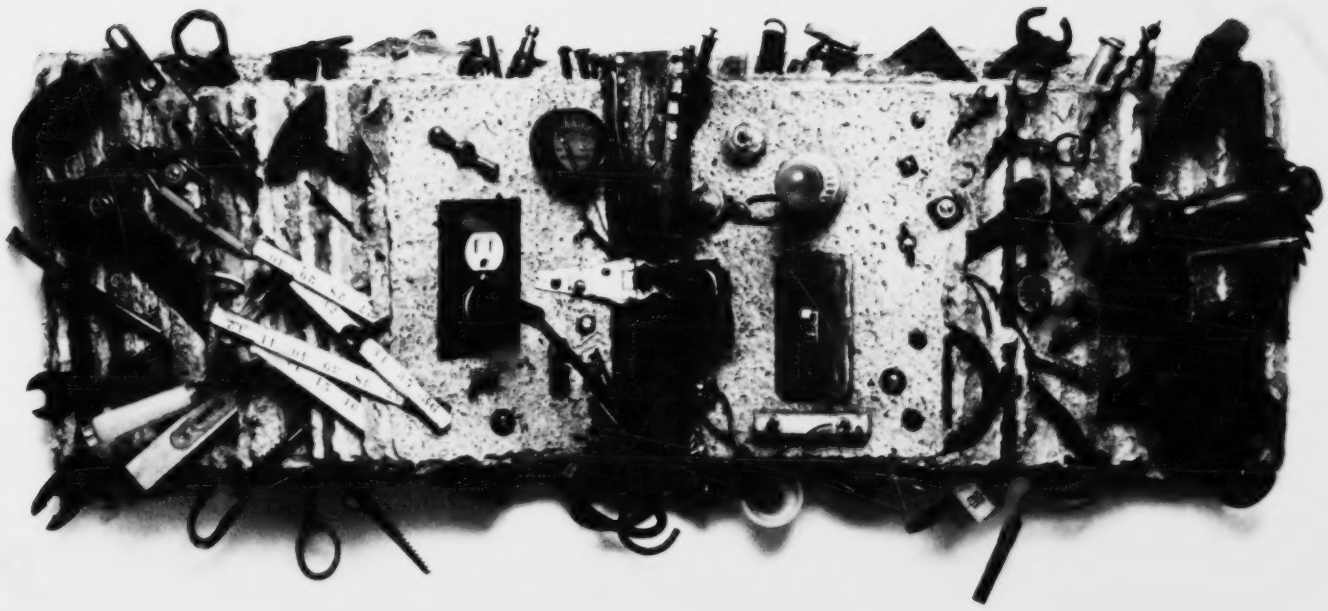

compte rendu de la conférence

Du 26 au 28 septembre 2002

Faculté de droit, Université McGill
3644 rue Peel, Montréal (Québec)

Canada

Table des matières

Faits saillants de la conférence	3
Contexte général	5
La nature du choix	6
Le contexte du choix	7
Des outils aux combinaisons d'outils d'intervention	8
La gouvernance	9
Prochaines étapes : orientations et champs de recherche d'avenir	11
Références complémentaires	14
Annexe 1 : Programme de la conférence	15
Annexe 2 : Notes biographiques	23
Annexe 3 : Renseignements sur la conférence	33

Le choix des outils d'intervention en démocratie globale

Faits saillants de la conférence

Un défi constant de la gouvernance consiste à assurer l'efficacité de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques. Si la prolifération et la diversification des outils d'intervention au cours des vingt dernières années ont beaucoup retenu l'attention, on n'arrive toujours pas à bien saisir la complexité et toutes les nuances de l'évolution dans la manière d'atteindre les objectifs des politiques publiques. Quels outils d'intervention novateurs ont été mis à la disposition des responsables actuels de l'élaboration des politiques ? Que sait-on réellement de l'efficacité comparée des divers outils et des diverses combinaisons d'outils permettant de relever les défis auxquels le Canada est confronté sur le plan des politiques et de profiter des possibilités qui se présentent ? Quels sont les éléments qui contribuent à atteindre un rendement optimal et les circonstances qui favorisent ce rendement ? En bref, quelles stratégies peut-on mettre en place pour mieux orienter l'élaboration et la mise en œuvre des politiques ?

Au mois de septembre 2002, le Programme de recherche sur les politiques et Justice Canada, en collaboration avec la Commission du droit du Canada, ont organisé une conférence visant à aborder ces questions[1]. Tenue à la Faculté de droit de l'Université McGill alors même que l'on célébrait le vingtième anniversaire de la publication d'une étude marquante sur le choix des outils d'intervention au Canada, *The Choice of Governing Instrument*[2], cette conférence a réuni quelque 125 chercheurs et hauts fonctionnaires gouvernementaux en provenance du Canada, des États-Unis et de l'Europe pour porter un regard critique sur l'état actuel des connaissances sur les outils d'interventions et leur choix[3].

Le présent rapport a pour but de recueillir le capital intellectuel développé au cours de cette conférence et, ce faisant, de tirer de grandes

---

1 On trouvera le programme complet de cette conférence en Annexe 1, de même que dans le site web du PRP à l'adresse policyresearch.gc.ca

2 *The Choice of Governing Instrument : A Study Prepared for the Economic Council of Canada*, Ottawa, ministère des Approvisionnements et Services, 1982.

3 La Commission du droit du Canada s'intéressait particulièrement au rapport existant entre le choix des outils d'intervention et la réforme du droit criminel dans le cadre de son projet « Qu'est-ce que le crime? ».

conclusions destinées aux responsables de l'élaboration des politiques[4]. Les conclusions ci-dessous revêtaient une signification toute particulière :

1 à elles seules, les perspectives économiques ne suffisent pas à éclairer les choix d'outils d'intervention qui devraient, d'abord et avant, être tout fonction de critères gouvernementaux et non seulement (ni même prioritairement) porter sur le coûts, l'efficacité opérationnelle ou l'efficacité économique ;

2 le bien-fondé de certains choix dépend de facteurs politiques, juridiques, éthiques, liés aux programmes, sociaux *et* économiques qui ont des dimensions mondiales autant que nationales ;

3 tout en reconnaissant que les outils d'intervention dépendent du contexte et ne sont que rarement, si tant est qu'ils le sont, élaborés ou mis en œuvre en vase clos, il faut élever le débat du niveau du choix des outils d'interventions individuels à celui des combinaisons d'outils ;

4 tous les outils d'intervention, particulièrement ceux dont l'élaboration et la mise en œuvre se font de manière indépendante du processus législatif, ont des répercussions importantes sur le bien-fondé et l'imputabilité des interventions publiques ;

5 il faut des stratégies et des cadres de gouvernance pour s'assurer à la fois du bien-fondé et du caractère optimal de l'élaboration et de la mise en œuvre d'outils d'intervention.

Nous approfondirons plus loin ces conclusions, ainsi que leur incidence sur l'élaboration des politiques. Nous signalerons en outre un certain nombre d'enjeux pouvant faire l'objet de recherches ultérieures.

---

[4] Dans l'ensemble de ce rapport et sous réserve d'indications à l'effet contraire, les références renvoient aux auteurs des exposés, ainsi qu'aux commentaires exprimés en cours de conférence. Les exceptions sont dûment signalées dans la bibliographie complémentaire qui se trouve à la fin de ce rapport.

Contexte général

L'élaboration de ce qu'on en est venu à appeler la perspective du choix des outils d'intervention a fait l'objet de nombreuses analyses[5]. Fondamentalement, cette perspective puise ses racines dans une volonté de comprendre la formulation et la mise en œuvre des politiques, ainsi que le processus global d'élaboration des politiques, à travers le prisme d'outils d'intervention gouvernementale, plutôt que de politiques et de programmes. Sous-entendu, « certaines formes d'intervention publique ont plus de chances de résoudre certains problèmes publics ou enjeux sociaux que d'autres » (Macdonald, 2002). La gamme de ces types d'interventions ou d'outils va des lois et règlements jusqu'aux subventions et allocations en passant par l'organisation et la privatisation, de même que la diffusion de l'information et la fiscalité.

Sur le plan canadien, l'étude de Trebilcock, Hartle, Prichard et Dewees, *The Choice of Governing Instrument*, publiée en 1982, représente une véritable percée dans la perspective du choix des outils d'intervention[6]. Ce dernier y était présenté comme un exercice technique et les auteurs soutenaient que les responsables de l'élaboration des politiques se lancent dans un calcul des choix et adoptent certains outils d'intervention afin d'assurer la promotion générale de la « rationalité politique ».

De ce point de départ fixé il y a plus de vingt ans, la perspective du choix des outils d'intervention a continué, à bien des égards, à offrir un mode de pensée sur l'intervention gouvernementale utile tant sur le plan analytique que pratique[7]. Si, au départ, on a mis l'accent sur les outils d'intervention pris individuellement et leurs caractéristiques, on s'intéresse désormais beaucoup à la nature du processus de sélection lui-même, ainsi qu'aux combinaisons ou ensembles d'outils d'intervention. De plus, comme l'a confirmé la conférence tenue récemment, il est de plus en plus évident pour les chercheurs et les responsables de l'élaboration des politiques que l'efficacité des outils

---

5 Par exemple, voir les deux ouvrages suivants : Michael Howlett, "Policy Instruments, Policy Styles, and Policy Implementation: National Approaches to Theories of Instrument Choice," *Policy Studies J.* 19, 2 (Fall 1991): 1-21, et Lester M. Salamon and Odus V. Elliott (Eds.), *The Tools of Government: A Guide to the New Governance*, New York: Oxford University Press, 2002.

6 Trebilcock et al. *The Choice of Governing Instrument*, 1982.

7 La validité de cette perspective suscite néanmoins de la controverse. Voir, p. ex. R.A. Macdonald, compte rendu de lecture, *The Tools of Government: A Guide to the New Governance*, Lester M. Salamon (dir.), Oxford, Oxford University Press, 2002 dans *Horizons*, (Projet de recherche sur les politiques, Ottawa, 2002), en instance de publication.

d'intervention n'évolue pas en vase clos. Elle dépend plutôt du contexte – du système de gouvernance et du réseau d'intervenants politiques – dans lequel ces outils sont mis en œuvre.

La nature du choix

À la conférence, l'importance d'un examen attentif des hypothèses et truismes par trop simplistes qui font souvent partie de la perspective du choix des outils d'intervention a constitué un thème récurrent. On ne peut, par exemple, soutenir qu'il est possible de trouver un choix d'outils d'intervention qui soit en lui-même supérieur aux autres. Les participants ont plutôt mis l'accent sur la complexité, la richesse et les nombreuses facettes des contextes dans lesquels se font le choix des outils et leur mise en œuvre.

Trebilcock, par exemple, a reconnu que les intervenants politiques présentent des différences culturelles et des cadres de référence différents en ce qui concerne les outils d'intervention, facteurs qui deviennent des éléments déterminants des outils retenus pour atteindre des objectifs en matière de politiques. De surcroît, il a soutenu que ces cadres et cultures jouent un rôle essentiel en ce qui a trait à la *stabilité* et au *changement* dans le choix d'un outil idéal, particulièrement à des modifications non incrémentielles en elles-mêmes. Ce constat faisait particulièrement référence aux importants virages pris ces vingt dernières années dans des pays du monde entier en ce qui concerne la diversité des objectifs sur le plan de la déréglementation économique, de la privatisation des sociétés d'État et de la prestation des services gouvernementaux.

D'un autre point de vue, Peters et d'autres participants ont souligné que les choix d'outils d'intervention sont souvent fonction de la perception du problème lié aux politiques – et que la recherche indique qu'un même problème est souvent perçu différemment dans différents contextes. En bref, on relève un rapport complexe entre la perception du problème à aborder par des politiques, l'outil d'intervention approprié et les impacts prévus des politiques ou, pour dire les choses différemment, la *causalité*, *l'intervention* et *l'évaluation*.

Harrison, Toope et Landry ont concentré leurs efforts sur le caractère réciproque de la relation entre les sphères nationale et internationale. Si les normes juridiques internationales peuvent exercer une influence sur l'utilisation nationale des outils d'intervention (par exemple, les engagements internationaux relativement aux droits de la personne peuvent nécessiter l'adoption de lois à l'échelle nationale), les décisions prises au plan national peuvent avoir, elles aussi, des répercussions au

plan international. Sur un plan plus pratique, cela signifie qu'il faudrait intégrer les normes internationales, la recherche transnationale et les méthodes optimales dans le choix des outils d'intervention.

À la suite des délibérations qui ont eu lieu lors de la conférence, il ne subsiste pas le moindre doute qu'il ne faut pas voir dans le choix des outils d'intervention un simple exercice technique d'adaptation des outils à certains problèmes du ressort des politiques. En bref, il n'existe aucun projectile magique ni solution unique. En général, les participants ont plutôt insisté sur le fait qu'il faut accorder plus d'attention à « l'art » du choix des outils et à l'adaptation de ces derniers aux défis et aux occasions que présentent les politiques.

Le contexte du choix

L'une des révélations les plus essentielles découlant du travail effectué sur le choix des outils d'intervention depuis vingt ans est que l'amélioration de l'élaboration et de la mise en œuvre des interventions gouvernementales exige une meilleure reconnaissance du fait que les outils d'intervention peuvent évoluer et changer selon le contexte dans lequel on les utilise.

Comme l'ont confirmé Ringeling, Doern et beaucoup d'autres lors de la conférence, le choix des outils d'intervention subit l'influence profonde de facteurs :

- les institutions et processus politiques;
- les traditions dans l'administration publique et le rôle du gouvernement et l'économie (Ringeling) ;
- les idées et les normes proposées par divers intervenants du domaine des politiques (Cashore ; Webb ; Trebilcock) ;
- et la structure des sous-systèmes ou réseaux connexes d'élaboration de politiques.

Ces éléments conditionnent et éclairent les options envisagées, les jugements portés sur l'outil d'intervention proposé pour résoudre un problème particulier et même les types d'outils employés et leur efficacité. Les participants ont insisté sur le fait que les décideurs politiques effectuent le choix des outils d'intervention plutôt en fonction de leur perception du problème et du contexte institutionnel, que de leur familiarisation avec les utilisations ou même les données sur l'efficacité des outils (Peters). En Europe, on a relevé des approches très différentes de problèmes identiques dans diverses zones de compétence et, soulignons-le une fois encore, cela dépend beaucoup plus des différences

culturelles ou contextuelles entre les institutions et les modes de gouvernance que de la perception de l'efficacité des outils (Ringeling).

Ringeling a rappelé aux participants que le choix des outils d'intervention n'est qu'un des nombreux éléments qui influencent le cours du processus d'élaboration des politiques. Normalement, le contexte dans lequel s'effectue le choix des outils d'intervention n'est pas statique, de sorte qu'on peut s'attendre à ce qu'il influe avec le temps aussi bien sur les choix effectués que sur l'efficacité de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques. Les participants ont donc reconnu l'importance fondamentale de la recherche pour arriver à mieux cerner les incidences indépendantes que les différents types de variables contextuelles peuvent avoir sur le choix des outils d'intervention et, au bout du compte, sur l'efficacité des politiques. Cela débouche sur des questions empiriques essentielles quant à l'importance relative des divers types de facteurs (p. ex., les institutions et les intervenants en politiques) qui affectent le choix des outils d'intervention.

Des outils aux combinaisons d'outils d'intervention

Tout en reconnaissant les contributions des études détaillées sur les outils d'intervention pris individuellement (p. ex., les typologies), les participants ont réclamé une plus grande attention aux ensembles *ou combinaisons d'outils d'intervention.* Ils ont soutenu que cela était essentiel pour mieux cerner les modes actuels d'élaboration et de mise en œuvre des outils d'intervention, ainsi que pour reconnaître l'évolution survenue dans le caractère des problèmes liés aux politiques depuis les années 80 et les limites des stratégies ne comportant qu'un seul outil d'intervention.

Les débats qui ont eu lieu à la conférence sont venus confirmer que les outils d'intervention ne sont pas inertes, pas plus que leur choix ne se fait généralement en vase clos. L'élaboration et la mise en œuvre de plusieurs outils se font plutôt en parallèle et, fait tout aussi important, elles sont étalées dans le temps. Comme l'a souligné Issalys, la concrétisation des objectifs des politiques se fait généralement grâce à l'interaction de combinaisons multidimensionnelles ou d'ensembles d'outils d'intervention[8]. De plus, le nombre de combinaisons est infini et change de substance et de portée selon le contexte et les circonstances (Peters). Cela signifie qu'il faut accorder une attention particulière aux variables d'un contexte, comme le coût et l'efficacité économiques, la certitude liée aux programmes et la souplesse de ces derniers, la visibilité

---

[8] Voir aussi: Christopher C. Hood, *The Tools of Government*, London: Macmillan Press, 1983, et Salamon (Ed.), *The Tools of Government*, 2002.

politique et les questions d'éthique, pour effectuer le choix des instruments.

Les participants ont proposé plusieurs autres avenues de recherche, notamment :

1 Jusqu'à quel point peut-on mélanger ou combiner des outils d'intervention pour mieux atteindre les objectifs de politiques publiques ?

2 Quel rôle les nouveaux outils fondés sur le savoir peuvent-ils jouer dans l'amélioration de l'efficacité de combinaisons particulières ?

3 En quoi le concept des combinaisons d'outils peut-il améliorer le ciblage des interventions à différents niveaux et dans différents milieux de prise de décisions ?

4 Les éléments déterminants de la conformité aux combinaisons d'outils d'intervention sont-ils les mêmes que pour des outils individuels ? Est-il possible d'améliorer la conformité en ayant recours à des combinaisons d'outils ?

En outre, comme l'ont observé plusieurs participants, en déplaçant l'accent des outils individuels vers les combinaisons d'outils, on réaffirme la nécessité de saisir le caractère interactif des outils d'intervention. Cette approche requiert une considération des outils d'intervention selon les éléments suivants

- leurs complémentarités et leurs capacités de substitution;
- les effets de la redondance;
- la dynamique et les conséquences du caractère optimal et;
- les impacts cumulatifs.

La gouvernance

Comme le laisse supposer l'analyse qui précède, une des grandes conclusions de la conférence est qu'il existe un lien étroit entre le choix des outils d'intervention et la gouvernance : premièrement, le choix des outils s'effectue dans le contexte plus vaste de la gouvernance et il en subit l'influence ; deuxièmement, les outils d'intervention jouent un rôle essentiel dans la structuration des rapports entre les intervenants tant gouvernementaux que non gouvernementaux et les citoyens ; troisièmement, le choix des outils d'intervention, qu'ils soient « obligatoires » ou non, doit se faire en harmonie avec la primauté du

droit ; enfin, quatrièmement, si l'on désire optimiser l'efficience des politiques et la poursuite d'objectifs collectifs, l'élaboration et la mise en œuvre de ces outils doivent être gérées ou régies au sein de réseaux de politiques pertinents.

Plusieurs intervenants ont souligné le fait qu'il faut accorder beaucoup plus d'attention à ce qui est perçu comme la légitimité d'un gouvernement d'utiliser divers outils et ensembles d'outils. Ils ont soutenu qu'il s'agit là d'un élément déterminant essentiel mais trop souvent sous-estimé de l'efficience de l'élaboration des politiques. De surcroît, il faut aussi accorder la priorité à une meilleure compréhension des éléments déterminants de la légitimité elle-même, comme, par exemple, le respect de la primauté du droit, l'efficience et l'intérêt public (Issalys, Cashore et, dans une moindre mesure, Tuohy).

L'accent mis sur le choix des outils comme mode de gouvernance ouvre un certain nombre d'autres pistes d'investigation. Par exemple, comment les responsables de l'élaboration des politiques peuvent-ils assurer une meilleure gestion des réseaux ou sous-systèmes de politiques sur lesquels divers outils ou ensembles d'outils d'intervention doivent se fonder ? Quel rôle les institutions non représentatives de la majorité, comme les tribunaux et les bureaucraties, et les intervenants non gouvernementaux, comme les citoyens, les clients et les sociétés privées, jouent-ils dans le choix des outils d'intervention ? Friedman, par exemple, a observé que les tribunaux jouent un rôle fondamental sur le plan de la réglementation et que cela a des incidences sur l'initiative juridique et la possibilité pour certains intérêts sociaux de concentrer leur influence par l'entremise de litiges portant sur l'intérêt public.

Certains participants ont également souligné l'importance de mettre au point de meilleurs outils analytiques pour faciliter la création d'une structure de gouvernance en vue de l'élaboration, du choix et de la mise en œuvre des outils d'intervention. Les éléments d'une telle structure pourraient comprendre des approches fondées sur les risques (Hutler) et un « filtre » juridique international permettant aux législations et aux normes internationales de façonner ces outils (Mackaay, Toope). Il a aussi été proposé de procéder à l'élaboration de structures axées sur des éléments administratifs afin de guider la prise de décisions sur les outils d'intervention volontaires (Lucas et Webb). Plusieurs participants ont réclamé une approche plus globale et transversale (couvrant plusieurs outils) et souligné les avantages – sur le plan d'une imputabilité et d'une transparence accrues et d'une plus grande discipline dans la prise de décisions – que l'on aurait obtenus suite à l'adoption de ce genre d'approches dans les domaines gouvernementaux de la réglementation (p. ex les énoncés d'analyse réglementaire) et de la gestion des dépenses.

Les participants à la conférence ont reconnu que le choix des outils d'intervention vu comme mode de gouvernance subit de plus en plus l'influence de facteurs internationaux et mondiaux. Le partage transnational d'information entre scientifiques, organisations non gouvernementales et membres de la fonction publique offre des options de rechange au choix traditionnel d'outils d'intervention, remettant certains choix en question plus rapidement et avec un impact plus important, et élargissant la gamme des outils à notre disposition (Harrison). La densité croissante des régimes et obligations juridiques de sources régionales ou internationales exerce une influence sur la façon dont on devrait choisir des outils d'intervention.

Il a été observé que le Canada n'a pas encore ajusté la perception de son propre système juridique aux changements survenus dans la gouvernance mondiale, changements qui ont des effets sur l'évolution de l'élaboration et de la mise en œuvre des outils d'intervention au Canada. Ces changements exigent davantage de cohérence et d'intégration des politiques entre les ministères chargés de l'élaboration de politiques nationales et internationales pour le Canada (Toope).

Prochaines étapes : orientations et champs de recherche d'avenir

Cette section repose sur un exposé-synthèse de B. Guy Peters à la fin de la conférence, de même que sur les principales observations des autres conférenciers. Tous ont souligné l'importance d'une approche multidisciplinaire dans ce domaine, approche qui combine le droit, l'économie et la science politique. Conséquence logique de cette reconnaissance de complexité : les « consommateurs » de travaux de recherche (p. ex., les responsables de l'élaboration des politiques gouvernementales) doivent poser les bonnes questions et éviter les approches simplistes ou fondées sur des formules toutes faites dans le choix des outils d'intervention.

L'élément central de cette analyse est la notion selon laquelle aucun outil d'intervention ne peut répondre seul à des enjeux ou problèmes publics en particulier. Le rôle essentiel des valeurs et des idées dans le choix des outils doit être plus transparent. Autrement dit, les outils d'intervention ne sont pas neutres et ils supposent une légitimité juridique, politique et populaire. Sans doute la question « *quel est le meilleur outil pour résoudre ce problème ?* » n'est pas la bonne question à poser. Pour Peters, il vaut mieux poser une des questions suivantes :

- Quelle est la combinaison d'outils qui convient le mieux pour résoudre ce problème dans ce contexte ?

- Comment arriver à combiner plusieurs outils ?
- Quelles en sont les conséquences involontaires ?
- Pourquoi l'interaction entre certains outils est-elle inefficace ?

Si l'on accepte le lien essentiel existant entre le choix des outils d'intervention et la gouvernance, il faut alors effectuer une recherche fondamentale sur les mécanismes de gouvernance appropriés pour « contrôler » l'élaboration et la mise en œuvre de certains outils, notamment ceux qui n'ont pas de fondement législatif. Comme Friedman l'a souligné, « la législation se pose en substitut aux normes et aux consensus informels. » Toutefois, on ne retrouve généralement pas dans ces autres formes d'établissement de règles les contrôles et équilibres rigoureux qui sont inhérents à la promulgation de lois.

Les défis et occasions résultant de la mondialisation pour l'intervention publique ont suscité les commentaires d'un certain nombre de participants à la conférence. Webb, Ellis, Macdonald et Landry, en particulier, ont souligné l'importance d'une plus grande interaction entre les représentants publics, les collectivités et les groupes sociaux dans l'établissement de politiques économiques stratégiques et la mise en place de contextes d'autoréglementation favorisant l'imputabilité et le respect de la loi. Ce genre d'interaction devient essentiel à l'élaboration d'outils plus souples dans une économie mondialisée.

Des recherches plus poussées devraient aussi permettre d'aborder les problèmes suivants dans un contexte de recherche sur les politiques :

1 En dépit du fait que le droit international et les régimes juridiques internationaux jouent un rôle de plus en plus crucial, on n'a pas encore étudié les options de « filtres juridiques internationaux » qui pourraient aider les responsables de l'élaboration des politiques dans l'élaboration et la mise en œuvre systématiques d'outils d'intervention.

2 Étant donné que le débat sur le choix des outils est souvent fortement soumis à l'influence de la « culture » d'un palier gouvernemental en particulier, il n'y a eu que peu d'efforts de recherche au Canada sur l'interaction des outils d'intervention fédéraux, provinciaux et municipaux.

3 Même si l'on reconnaît de plus en plus que la gestion du risque en matière de choix des outils d'intervention doit répondre à des degrés de conformité acceptables, ces derniers ne sont généralement pas pris en compte dans le cadre d'un choix en particulier.

4 Il faut consacrer des efforts de recherche à la juste limite entre les secteurs public et privé, surtout en ce qui a trait à l'utilisation d'outils d'intervention comme les outils volontaires, pour lesquels il n'existe pas de norme ni de structure de gouvernance nettement définie au sein du gouvernement fédéral.

5 Il faut consacrer beaucoup plus d'attention au rôle de vecteurs d'idées des institutions, surtout à celui des institutions non représentatives de la majorité comme les tribunaux, les bureaucraties et les banques centrales, et à la relation entre ces institutions et le choix des outils d'intervention.

6 Si l'on s'entend généralement pour dire que le rôle des citoyens face à l'intervention publique subit de profonds changements, notre perception du rôle des citoyens dans l'élaboration et la mise en œuvre des outils d'intervention est, au mieux, restreinte.

7 Il faut effectuer une recherche sur les aspects quantitatif et qualitatif des politiques résultant des diverses combinaisons d'outils d'intervention, surtout lorsque ces combinaisons comprennent des outils informationnels.

Références complémentaires

Christopher Hood, *The Tools of Government*, London, Chatham House, 1986.

M. Howlett, « Policy Instruments, Policy Styles, and Policy Implementation: National Approaches to Theories of Instrument Choice », *Policy Studies J.*, vol. 19, nº 2 (printemps 1991), p. 1-21.

Lester M. Salamon (dir.), *The Tools of Government: A Guide to the New Governance*, New York, Oxford University Press, 2002.

Annexe 1 : Programme de la conférence

Bienvenue

Chers(ères) collègues,

Bienvenue au Choix des outils d'intervention en démocratie globale. Cette conférence est la première activité organisée dans le cadre d'une initiative de recherche multidisciplinaire et à grande échelle du Projet de recherche sur les politiques. Elle regroupe 35 conférenciers de marque qui récapituleront les idées novatrices sur le choix d'outils d'intervention ou de politiques.

Ceux qui parmi nous ont été associés de plus près à ce projet sont de plus en plus conscients que le choix des outils présente d'importants points de vue nous permettant d'approfondir notre connaissance de cet aspect fondamental d'une bonne gouvernance. Comme le faisait remarquer un de nos conférenciers, Roderick Macdonald, la prémisse qui veut que « certaines formes d'intervention publique soient plus susceptibles de s'attaquer avec succès à certains problèmes publics ou enjeux sociaux que d'autres » se retrouve au cœur de la recherche sur le choix des outils. De ce point de vue, le choix des outils s'avère une question de gouvernance obligatoire et de portée générale, couvrant la réforme réglementaire, le rôle grandissant des solutions de rechange à la législation (comme la diversification des modes de prestation des services, les codes et les normes volontaires), la gestion des relations avec les ONG et le monde des affaires, la reddition des comptes publics, la gestion des risques relatifs à la gouvernance et les changements dans la façon dont la fonction publique élabore et assure la prestation des politiques et des programmes.

La conférence marque le 20e anniversaire de la parution de l'étude Le choix d'instruments d'intervention publiée en 1982 par le Conseil économique du Canada. Cette étude recueillait la plupart des idées de l'époque et proposait de nouvelles orientations sur la façon dont les décideurs choisissent les instruments d'intervention dans les sociétés démocratiques. Les principaux thèmes de la conférence sont fondés sur des réponses stratégiques à des questions centrales : Quand un gouvernement doit-il faire appel à la législation ou à d'autres stratégies de « commandement et de contrôle »? Jusqu'à quel point les solutions de rechange d'aujourd'hui sont-elles efficaces et comment peut-on savoir à quoi ressemblera le succès? Cette conférence présente l'occasion d'une réflexion sur ces questions et sur des développements importants rattachés au choix des instruments d'intervention au Canada et ailleurs. Nous espérons également que cette conférence sera suivie par des publications et des dialogues sur les politiques dans des domaines d'intérêts particuliers y compris ceux que vous, les participants, aurez identifiés, au cours des trois prochains jours, comme nécessitant une étude plus approfondie.

La faculté de droit de l'Université McGill est le site idéal pour une conférence qui réunit des points de vue multidisciplinaires et internationaux et nous tenons à remercier le doyen Peter Leuprecht pour sa chaleureuse hospitalité. En plus du comité organisateur, nous désirons reconnaître la participation de Laura A. Chapman, George Redling, Mark Berlin et de Roderick Macdonald dont la vision et l'appui nous ont permis de réaliser ce riche événement de réflexion.

Jean-Pierre Voyer
Directeur exécutif
Projet de recherche sur les politiques

Donald Lemaire
Directeur regional principal
Ministère de la Justice Canada

F. Pearl Eliadis
Directrice du projet
Projet de recherche sur les politiques

LE JEUDI 26 SEPTEMBRE 2002

Mot de Bienvenue :
Jean-Pierre Voyer, Projet de recherche sur les politiques

Plénière d'ouverture : Le choix des outils et le culte de l'efficacité
Janice Gross Stein, Munk Centre for International Studies, Université de Toronto

Présentée la veille de la conférence, cette allocution publique vise à susciter la réflexion sur une caractéristique fondamentale du choix des instruments, soit le rôle de l'efficacité et de l'efficience comme critères d'intervention et de valeurs sociales. Pour rédiger son exposé. Mme Stein a puisé dans les travaux qu'elle a effectués dans le cadre des Massey Lectures de 2001.

LE VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2002

Mot de bienvenue
Peter Leuprecht
Doyen, Faculté de droit, Université McGill

Le Choix des outils d'intervention : une rétrospective de 1982 à 2002

Objectifs : La publication de 1982 du Conseil économique du Canada, le Choix d'instruments d'intervention, est généralement perçue comme une première étude importante et un point de départ du Canada de l'établissement du choix des outils comme champ d'étude. Cette séance d'ouverture réunira deux de ses auteurs et de grands spécialistes, pour évaluer l'importance de cette étude, son impact et son influence.

Président :
Jean-Pierre Voyer, Projet de recherche sur les politiques

Exposés d'orientation :
Michael J. Trebilcock, Université de Toronto
Roderick A. Macdonald, Université McGill

Participants :
Donald N. Dewees, Université de Toronto
G. Bruce Doern, Université Carleton
Margaret M. Hill, Projet de recherche sur les politiques et Université Carleton

Nouvelle gouvernance, nouveaux outils, nouvelles règles

Objectifs : Des transformations fondamentales dans la gouvernance sont survenues non seulement à cause de changements dans la taille et dans la forme des gouvernements mais aussi dans la nature même de la structure des interventions publiques. Des leaders dans ce domaine examineront le développement de la « nouvelle gouvernance » d'un point de vue comparatif, en faisant mention de la recherche d'avant-garde en Europe, au Canada et au États-Unis.

Président :
G. Bruce Doern, Université Carleton

Conférenciers et participants :
Diane Labelle, Ministère de la Justice Canada
Arthur B. Ringeling, Université Erasmus
Carolyn Tuohy, Université de Toronto
Laurence J. O' Toole, Université de Géorgie

Déjeuner plénière : Le choix des outils d'intervention - défis et possibilités

Conférencier : John H. Sims, Ministère de la Justice Canada
Commanditaire : Initiative de rayonnement et de partenariats, Ministère de la Justice Canada

SÉANCE 1 Choix d'instruments : succès et échecs

Objectifs : Cette séance vise à examiner les conceptions et les mélanges optimaux d'instruments de politiques afin de déterminer les facteurs clés qui contribuent aux succès ou aux échecs. Cette séance abordera aussi les différents cadres théoriques permettant d'isoler les facteurs clés reliés au succès et à la pertinence de différents choix d'outils.

Président :
Arthur Ringeling, Université Erasmus

Conférenciers et participants :
Pierre Issalys, Université Laval
B. Guy Peters, Université de Pittsburgh
Kernaghan Webb, Université Carleton et Industrie Canada

SÉANCE 2 **Choix des outils et gestion du risque**

Objectifs : Sur la base d'études de cas et à l'aide de cadres analytiques comme outils de travail, cette séance vise à déterminer la portée des risques (politiques, financiers, d'imputabilité, juridiques, etc.) associés à des instruments en particulier ou à des ensembles d'instruments de gouvernance.

Président :
Réjean Landry, Université Laval

Conférenciers et participants :
Phillip J. Cooper, Université du Vermont
Bridget M. Hutter, London School of Economics and Political Science

SÉANCE 3 **Nouvelles questions et développements touchant aux instruments volontaires et non-réglementaires**

Objectifs : Cette séance vise à fournir des perspectives sur l'efficacité des « instruments volontaires » qui sont pertinents aux interventions publiques et à la gouvernance, tels que les mécanismes d'autoréglementation et de mesures incitatives quand de tels instruments sont utilisés plutôt que des techniques juridiques officielles de différents secteurs.

Présidente :
Kathryn Harrison, Université de la Colombie-Britannique

Conférenciers et participants :
Benjamin Cashore, Université Yale
Alastair R. Lucas, Université de Calgary
Ejan Mackaay, Université de Montréal

SÉANCES SIMULTANÉES : SÉRIE B

SÉANCE 4 **Les outils économiques : l'expérience des politiques environnementales**

Objectifs : Un important corpus a été établi dans le domaine du choix des instruments relatifs aux études environnementales. L'examen de cette étude conduit à une évaluation des forces et des faiblesses de ces instruments. Quels sont ces instruments et jusqu'à quel point sont-ils efficaces pour l'atteinte des objectifs de politiques mondiales multidimensionnels tels que le développement durable? Quelles leçons peut-on tirer d'autres domaines du choix d'instruments?

Président :
Donald N. Dewees, Université de Toronto

Conférenciers et participants :
Jaye Ellis, Université McGill
Michael Howlett, Université Simon Fraser
Marie-Claire Cordonier Segger, Centre de droit international du développement durable

SÉANCE 5 L'impact de la mondialisation sur le choix des outils

Objectifs : Les normes et les instruments internationaux, y compris les mécanismes réglementaires transnationaux et multinationaux, exercent une influence croissante sur la gouvernance au niveau national, tant dans les nouveaux secteurs et ceux qui sont bien établis. Des experts reconnus nous expliqueront comment le droit coutumier international, les instruments internationaux et régionaux et les lois nationales interagissent pour et influencent les choix d'instruments.

Présidente :
Margaret M. Hill, Projet de recherche sur les politiques et Université Carleton

Conférenciers et participants :
Kathryn Harrison, Université de la Colombie-Britannique
Réjean Landry, Université Laval
Stephen J. Toope, Université McGill

SÉANCE 6 Le principe de base oublié? L'exercice de l'autorité réglementaire

Objectifs : Dans la ruée vers leur réinvention, les gouvernements ont-ils renoncé à leur raison d'être? Selon certains experts, il existe des domaines où la réglementation est à la fois nécessaire et appropriée. Quand la nécessité d'agir au moyen de la réglementation et d'autres stratégies de « commandement et de contrôle » devient-elle impérieuse? Quand celles-ci mènent-elles à des conclusions inopportunes?

Président :
Roderick A. Macdonald, Université McGill

Conférenciers et participants :
François Crépeau, Université de Montréal
Richard Janda, Université McGill
F. Pearl Eliadis, Projet de recherche sur les politiques
Richard J. Schultz, Université McGill

LE SAMEDI 28 SEPTEMBRE 2002

SÉANCES SIMULTANÉES : SÉRIE C

SÉANCE 7 **Qu'est-ce que le crime? Réflexion sur le processus de lutte contre le crime**

Objectifs : Cette séance abordera une question fondamentale pour le choix d'instruments dans notre société : la définition du crime et la lutte contre le crime. Cette séance nous offrira la possibilité d'examiner et de commenter le travail effectué à ce jour par la Commission du droit sur le thème « Qu'est-ce que le crime? » Dans ce cadre, la Commission analyse les processus qui sous-tendent et guident nos réactions aux comportements non désirés, y compris les impacts entourant les choix de différents mécanismes de réponse et de contrôle (p. ex., le processus juridique, les codes réglementaires, les programmes de santé et d'éducation et la décriminalisation). Pourquoi identifions-nous certains comportements non désirés comme devant relever du domaine juridique plutôt que des domaines de la santé, de l'éducation, voire du mode de vie? Quelles en sont les conséquences sur le plan des relations personnelles, sociales, économiques et de gouvernance?

Co-présidents :
Bernard Colas, Commission du droit du Canada
Kernaghan Webb, Université Carleton et Industrie Canada

Conférenciers et participants :
Marie Andrée Bertrand, Université de Montréal
Wendy Chan, Université Simon Fraser
Dianne L. Martin, Osgoode Hall Law School
Pierre Rainville, Université Laval

SÉANCE 8 **Quand le litige devient réglementation**

Objectifs : Au Canada et aux États-Unis, l'arbitrage judiciaire est en voie de devenir un outil efficace et médiatisé pour assurer la justesse des interventions de l'État. Si l'équilibre des pouvoirs favorise les juges et plaideurs, la loi peut devenir un outil pour réévaluer le processus démocratique. Les effets de cette évolution ne sont pas toujours connus et ne sont pas toujours perçus positivement. De nombreux experts reconnus appuient toutefois la procédure judiciaire comme étant un élément essentiel à une culture politique fondée sur le droit et vital au maintien de la primauté du droit.

Président :
Donald Lemaire, Ministère de la Justice Canada

Conférenciers et participants :
W.A. Bogart, Université de Windsor;
Julius H. Grey, Université McGill; associé de Grey, Casgrain
Lawrence M. Friedman, Université Stanford

Plénière : Rapport des séances

Objectifs : Si la gouvernance se définit comme l'art de la gouverne, le perfectionnement de cet art passe nécessairement par l'identification préalable des outils politiques à notre portée. Où en sommes-nous dans notre compréhension des instruments économiques, légaux et réglementaires ainsi que dans le développement d'instruments alternatifs de la gouverne ? Cette plénière identifie les principales conclusions des différentes séances de la conférence.

Président :
B. Guy Peters, Université de Pittsburgh

Mots de clôture

Annexe 2 : Notes biographiques

Marie-Andrée Bertrand est professeure émérite de criminologie à l'Université de Montréal au Québec, Canada. Elle est rédactrice en chef de la Canadian Journal of Law and Society/Revue canadienne loi et société. Son dernier livre s'intitule Prisons pour femmes (1998); elle y fait l'analyse et elle élabore sur la condition de vie des femmes dans les prisons de huit différents pays. Elle a édité Le droit comme instrument d'exclusion, un numéro spécial de CJLS/RCDS (11-2-1996). Ses travaux en cours comprennent un ouvrage collectif sur Le sexe et la couleur du système judiciaire et d'autres systèmes normatifs. Son enseignement consiste en des « séminaires généraux de doctorat » à la faculté de droit et dans le Programme du doctorat (philosophie) en sciences humaines où elle met l'accent sur la théorie critique, le constructivisme et le post-modernisme.

W. A. Bogart est professeur de droit à l'Université de Windsor où il enseigne la procédure civile, le droit administratif et le règlement de différends. Il est co-auteur de The Civil Litigation Process, un texte utilisé dans plusieurs facultés de droit canadiennes, et auteur de Courts and Country: The Limits of Litigation and the Social and Political Life of Canada et de Consequences: The Impact of Law and its Complexity. Au cours de l'année académique 2002-2003, il sera un chercheur en résidence « virtuelle » à la Commission du droit du Canada. Il détient un baccalauréat ès arts et un baccalauréat en droit de l'Université de Toronto ainsi qu'une maîtrise en droit de l'Université Harvard.

Benjamin Cashore est professeur adjoint de politiques de foresterie durable et président du programme d'attestation en foresterie à la Yale School of Forestry and Environmental Studies. Ses intérêts de recherche portent sur la privatisation de la gouvernance environnementale, les politiques de ressources forestières et sur le commerce des produits forestiers. Il a été conseiller auprès du chef du Nouveau parti démocratique (1990-1993), détenteur d'une bourse de perfectionnement à l'Université de la Colombie-Britannique (1997-1998) et professeur adjoint à l'Université Auburn (1998-2001). Il a obtenu un baccalauréat et une maîtrise en science politique de l'Université Carleton, un certificat de l'Université d'Aix-Marseille III en études françaises et un doctorat (science politique) de l'Université de Toronto.

Wendy Chan est professeure adjointe à l'École de criminologie de l'Université Simon Fraser. Ses recherches portent sur les femmes et le crime, le racisme et le système de justice pénale, l'immigration et le contrôle du crime et la violence envers les femmes. Elle est l'auteure de Women, Murder and Justice, qui examine la question des homicides au sein de la famille en Angleterre et au pays de Galles et elle a collaboré à Crimes of Colour: Racialization and the Criminal Justice.

Bernard Colas a obtenu son baccalauréat en droit de l'Université de Sherbrooke en 1982. Il a également obtenu un diplôme d'études approfondies en 1985 et un doctorat en droit de l'Université de Paris 1 (Panthéon Sorbonne) en 1995. Au moment de sa nomination à la Commission du droit du Canada, M. Colas pratiquait au sein du cabinet Gottlieb & Pearson à Montréal, principalement dans le domaine du commerce international. Il a une expertise particulière dans la négociation de contrats internationaux ainsi que dans l'application de divers accords commerciaux internationaux. En plus d'être conférencier à la Faculté de droit de l'Université de Montréal et à l'École des hautes études commerciales dans le domaine du droit du commerce international, M. Colas est l'auteur de plusieurs articles à ce sujet.

Phillip J. Cooper est professeur de la fondation Gund des arts libéraux au département de science politique de l'Université du Vermont. Il a été président du département de science politique de la State University of New York à Albany et directeur du Master of Public Administration Program à l'Université du Vermont. Le professeur Cooper fut le premier récipiendaire du Prix Charles Levine, attribué par la American Society for Public Administration et la National Association of Schools of Public Affairs and Administration à la personne jugée comme représentant un exemple national exceptionnel d'excellence en ce qui concerne l'étendue de ses connaissances, son enseignement et son service dans les affaires publiques. Il est l'auteur de plusieurs livres et articles sur l'administration publique, le droit administratif, le droit constitutionnel, le droit et les politiques publiques, les politiques environnementales et sur l'administration du développement durable.

François Crépeau est Professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, où il enseigne le droit international depuis juin 2001. Il est directeur de la Revue québécoise de droit international. Docteur en droit de l'Université de Paris I, il fut, de 1990 à 2001, professeur de droit public au Département des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, où il a enseigné le droit constitutionnel et le droit international, et où il a fondé et dirigé le Centre d'études sur le droit international et la mondialisation. Il est vice-président de la Fondation canadienne des droits de la personne. Ses recherches portent sur le droit international des réfugiés et des migrations, et sur les rapports entre le droit international et la mondialisation.

Donald Dewees est professeur d'économie et professeur de droit à l'Université de Toronto. Il détient un diplôme en génie du Collège Swarthmore, un baccalauréat en droit et un doctorat (économie) de l'Université Harvard. Il a été directeur de la recherche pour la Commission royale d'enquête sur l'amiante en Ontario et comme vice-doyen et doyen par intérim de la faculté des arts et des sciences de l'Université de Toronto. Au cours de l'année 1998, il a été vice-président du Ontario Market Design Committee, qui conseillait le gouvernement sur l'introduction de processus concurrentiels dans le marché de l'électricité en Ontario. Il a rédigé de nombreux ouvrages et plusieurs chapitres de volumes et articles scientifiques dans les domaines de l'économie environnementale, du droit et de l'économie et de la restructuration de l'électricité. Ses recherches actuelles se concentrent sur l'économie de la protection environnementale, l'utilisation des mécanismes du marché pour le contrôle de la pollution et la restructuration de l'électricité.

G. Bruce Doern est professeur Chancellor à l'École des politiques et de l'administration publique à l'Université Carleton et directeur par intérim de la section de recherche sur l'innovation, la science et l'environnement de cette université. Il détient également une chaire de recherche en politiques publiques à l'Université d'Exeter. Politologue, M. Doern était auparavant directeur de l'École d'administration publique de l'Université Carleton. Sa recherche actuelle porte sur la politique énergétique du Canada, la gouvernance dans le domaine de la biotechnologie et la gouvernance des laboratoires fédéraux de science et de technologie. Il est l'auteur de plusieurs livres et articles sur la politique publique canadienne et comparée, y compris Power Switch: Energy Regulatory Governance in the 21st Century (en collaboration avec Monica Gattinger; sous presse) et The National Research Council in the Innovation Era: Changing Hierarchies, Networks and Markets (en collaboration avec Richard Lévesque, 2002).

F. Pearl Eliadis est conseillère principale en politiques au Projet de recherche sur les politiques et elle dirige le travail du PRP dans les domaines du droit, de la gouvernance et du choix des outils d'intervention. Antérieurement, elle a été directrice des politiques et de l'éducation à la Commission de droits de la personne de l'Ontario. Au cours des deux dernières années, elle a également agi comme spécialiste internationale pour le

Bureau du Haut-commissaire de l'ONU pour les droits de la personne et le Programme de développement des Nations Unies au Rwanda. Elle a co-rédigé International Human Rights Law: Theory and Practice avec Irwin Cotler en 1992 et elle est membre du comité de rédaction de Charter and Human Rights Litigation Quarterly. Elle est une ancienne présidente de La Fondation canadienne des droits de la personne et elle a également publié et donné des conférences dans les domaines du droit de la Chartre, de l'immigration et de la gouvernance.

Jaye Ellis est professeure adjointe à la faculté de droit et l'École de l'environnement de l'Université McGill. Elle enseigne et poursuit des recherches dans les domaines du droit environnemental international, du droit public international et des politiques environnementales mondiales. Elle a récemment complété son doctorat en droit civil à l'Université McGill se concentrant sur les principes du droit environnemental international et sur le développement de régimes internationaux pour la protection de l'environnement. Elle a dirigé des recherches au Max Planck Institute for Comparative and Public International Law à Heidelberg en Allemagne. Mme Ellis détient un baccalauréat ès arts de l'Université de Calgary, un baccalauréat en droit et un baccalauréat en droit civil de l'Université McGill et une maîtrise en droit de l'Université de la Colombie-Britannique.

Lawrence M. Friedman est professeur de droit de la Fondation Marion Rice Kirkwood à la faculté de droit de l'Université de Stanford en Californie. Il a écrit sur plusieurs sujets dont l'histoire du droit aux États-Unis, la relation entre le droit et la société, la discrimination fondée sur l'âge et sur la justice pénale; il est également l'auteur ou l'éditeur de plus de 20 volumes et de plus de 150 articles dans des revues scientifiques. M. Friedman est l'ancien président de la Law and Society Association et un boursier de l'American Academy of Arts and Sciences, et il a reçu de nombreux prix prestigieux pour sa recherche, y compris le plus récent, le prix de 2001 pour la recherche de l'American Bar Foundation. Il a été nommé professeur honoraire à la faculté de droit de University College, University of London (2001) et il détient plusieurs doctorats honoris causa.

Julius H. Grey est professeur adjoint de droit à l'Université McGill où, depuis 1975, il a enseigné divers sujets dont les libertés civiles, le droit administratif, le droit de l'immigration, le droit de la famille et le droit législatif. Il est également asspcié principal chez Grey Casgrain à Montréal. Expert reconnu en immigration, il possède de nombreuses publications don Immigration Law in Canada paru en 1984. Le professeur Grey est également un spécialiste du droit constitutionnel et il a plaidé plusieurs causes importantes dans ce domaine, de même que dans les domaines du droit administratif, du droit fédéral du droit criminel. De 1985 à 1988, M. Grey été président de la Fondation canadienne des droits de la personne. M. Grey détient une maîtrise ès arts de l'Université McGill et un baccalauréat en droit civil (1re classe) de l'Université Oxford.

Kathryn Harrison est professeure adjointe en science politique à l'Université de la Colombie-Britannique. Elle concentre présentement sa recherche sur les outils de politiques volontaires de l'environnement et sur la réglementation environnementale dans le contexte de la mondialisation de l'économie. Avant de joindre le milieu universitaire, elle a travaillé comme ingénieure en recherche pour Shell Canada et comme analyste des politiques environnementales tant pour Environnement Canada que pour le Congrès des États-Unis. Elle détient un doctorat (science politique) de l'Université de la Colombie-Britannique, une maîtrise en science politique et en génie chimique de la Massachusetts Institute of Technology, et un baccalauréat en génie chimique de l'Université de Western Ontario.

Margaret M. Hill est le leader du projet sur les liens nord-américains du Projet de recherche sur les politiques (PRP). Avant de joindre le PRP au printemps dernier, Mme Hill a occupé plusieurs postes à la direction des orientations stratégiques et de la coordination des politiques à Environnement Canada. Elle a également été principale conseillère en politiques au secrétariat des priorités de gestion et des cadres supérieurs au Bureau du Conseil privé. Mme Hill est également professeure invitée à l'École des politiques et de l'administration publiques à l'Université Carleton. Au milieu des années '90, elle était professeure en politiques publiques et administration comparées au département des politiques publiques de l'Université d'Exeter (Royaume-Uni). Ses plus récentes publications comprennent : Changing the Rules : Canadian Regulatory Regimes and Institutions, en collaboration avec G. Bruce Doern, Michael Prince et Richard J. Schultz. Mme Hill détient un doctorat en analyse des politiques et en administration publique de l'Université Carleton.

Michael Howlett est professeur de science politique à l'Université Simon Fraser. Ses intérêts de recherche portent sur l'analyse des politiques publiques et sur les politiques canadiennes en matière d'économie, de ressources et d'environnement. Il est auteur, co-auteur et rédacteur de nombreux livres et articles dont Canadian Forest Policy: Adapting to Change (2001); The Provincial State in Canada: Politics in the Provinces and Territories (2001 et 1992); et Canadian Political Economy: An Introduction (1999 et 1992). Il a enseigné à l'Université Queen's et à l'Université de Victoria avant de se joindre à l'Université Simon Fraser.

Bridget M. Hutter détient la chaire Peacock de la gestion du risque et elle est codirectrice du Centre for the Analysis of Risk and Regulation à la London School of Economics and Political Science (LSE). Elle a étudié la sociologie aux Universités de Londres et d'Oxford et elle a déjà occupé des postes de recherche et d'enseignement à l'Université d'Oxford et à la LSE. Elle est l'auteure de nombreux ouvrages sur la réglementation, entre autres The Reasonable Arm of the Law? (1988), Compliance: Regulation and Environment (1997), A Socio-Legal Reader in Environmental Law (1999) and Regulation and Risk: Occupational Health & Safety on the Railways (2001). Elle étudie présentement la réglementation du risque économique et elle prépare un nouveau projet de recherche sur la réglementation du risque au sein des sociétés. Elle est la rédactrice élue du British Journal of Sociology.

Pierre Issalys est professeur à la faculté de droit de l'Université Laval. Ses activités d'enseignement aux trois cycles concernent le droit administratif, le droit de la sécurité sociale, la science législative et la théorie du droit. Il a travaillé dans la fonction publique fédérale comme réviseur de textes juridiques, puis à la Commission de réforme du droit du Canada comme chargé de recherches en droit administratif. Il est auteur de plusieurs livres dont Répartir les normes-Le choix entre les formes d'action étatique (2002). Il a fait ses études de droit à l'Université d'Ottawa (1er et 2e cycles) et à la London School of Economics (doctorat).

Richard Janda enseigne à propos des valeurs boursières et des fiducies, le droit administratif, le droit de la concurrence, la réglementation économique et la réglementation du transport aérien à l'Université McGill. Il a été assistant juridique du juge Le Dain de la Cour suprême du Canada. Ses principaux domaines de recherche portent sur la sécurité du revenu, les lois et les politiques des télécommunications, les politiques de la concurrence et sur l'histoire et la philosophie de l'équité. Il travaille présentement avec plusieurs universités de l'Inde pour développer un programme mondial des télécommunications et un centre des politiques des télécommunications. Le professeur Janda a présenté des mémoires au CRTC, au Bureau de la concurrence et à la Commission sur l'avenir du Québec.

Diane Labelle est avocate-conseil et gestionnaire de projet Choix des outils d'intervention au sein du groupe de la Gestion des risques en matière juridique dans le Ministère de la Justice Canada. Diane a auparavant été professeure au Programme de common law en français à l'Université d'Ottawa. Diane est diplômée du programme de common law en français de l'École de droit de l'Université de Moncton et elle détient une Maîtrise en administration publique de l'Université de Moncton. Elle a terminé le Programme de rédaction législative de la Faculté des études supérieures de l'Université d'Ottawa. Elle est en instance de rédaction de mémoire pour l'obtention de la Maîtrise en droit.

Réjean Landry est professeur au département de gestion de la faculté des affaires de l'Université Laval. Il poursuit des projets de recherche sur la transmission du savoir et l'innovation et il a publié abondamment sur les politiques publiques, l'innovation et la transmission du savoir. Son équipe de recherche monte un bulletin électronique hebdomadaire : E.Veille sur l'innovation dans les services de santé, distribué à 2000 personnes. Il est titulaire d'une chaire sur la transmission du savoir et l'innovation subventionnée par la Fondation canadienne de la recherche sur les services de santé et par l'Institut canadien de la recherche sur la santé. Membre de la Société royale du Canada depuis 1999, M. Landry détient un doctorat (science politique) de l'Université York.

Donald Lemaire est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en économie de l'Université d'Ottawa. Il possède également un Diplôme d'études approfondies (DEA) en économie et en sociologie du travail, décerné par le Laboratoire d'Économie et de Sociologie du Travail situé à Aix en Provence et affilié au Centre national de recherche scientifique de France. M. Lemaire se joint à la fonction publique d'abord comme économiste au ministère de l'Agriculture du Canada. Il exerce ensuite la même fonction au sein du ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada. Parallèlement à sa carrière d'économiste, il entreprend, en 1980, des études de droit à l'Université d'Ottawa et devient membre du Barreau en 1985. Sa formation multidisciplinaire en sociologie du travail, en économie et en droit, lui permet d'occuper des postes-clés en organisation et en gestion, tour à tour au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada ainsi qu'au ministère de la Justice du Canada. Depuis avril 2000, Donald Lemaire occupe le poste de directeur régional principal du Bureau régional du Québec de Justice Canada.

Peter Leuprecht est le doyen de la faculté de droit de l'Université McGill. Depuis août de l'an 2000, il a également été représentant spécial du secrétaire général des Nations Unies pour les droits de la personne au Cambodge. De 1961 à 1997, il a travaillé au secrétariat général du Conseil de l'Europe. En 1980, il devenait directeur des droits de la personne du Conseil de l'Europe et il a été élu directeur général adjoint en 1993. Il a quitté son poste avant la fin de son mandat à cause d'un désaccord sur la dilution des normes du Conseil de l'Europe. M. Leuprecht a enseigné aux Universités de Strasbourg et de Nancy (France) et à l'Académie de droit de Florence (Italie), de même qu'à l'Université d'Innsbruck (Autriche) où il a reçu son doctorat en droit.

Alastair R. Lucas est professeur de droit et président du droit des ressources naturelles à la faculté de droit et professeur adjoint de science environnementale à l'Université de Calgary. Ses recherches portent sur l'énergie et le droit et la politique environnementale y compris le respect volontaire, la participation et la consultation du public et la sécurité de l'énergie. Il a travaillé comme avocat pour les tribunaux de l'énergie et de l'environnement du gouvernement fédéral et celui de l'Alberta, comme conseiller en matière de politiques pour Environnement Canada et comme directeur général de l'Institut canadien du droit des ressources. Il est conseiller juridique auprès de la Commission nord-américaine de coopération environnementale et il a présidé la section

de l'Association internationale sur le groupe de consultation sur l'enseignement du droit de l'énergie et des ressources naturelles.

Roderick A. Macdonald est titulaire de la Chaire F.R. Scott en droit constitutionnel et droit public à la Faculté de droit de l'Université McGill. Il fut doyen de la Faculté (1984-1989), ainsi que Président de la Commission du droit du Canada (1997-2000). Il a co-dirigé le Programme de droit communautaire à l'université de Windsor (1976-1979), a présidé le Groupe d'étude sur l'accessibilité à la justice du Ministère de la justice du Québec (1989-1991), et a occupé le poste de Directeur du programme "Droit et société" de l'Institut canadien des recherches avancés (1989-1994). Il fut élu membre de la Société royale du Canada en 1996.

Ejan Mackaay est professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal et, depuis le 1er juin 1999, directeur du Centre de recherche en droit public. De janvier à septembre 2001, il a été titulaire intérimaire de la Chaire Jean Monnet en études européennes. Il a une maîtrise en droit de l'Université de Toronto et un doctorat en droit de l'Université d'Amsterdam. Il est membre de l'Académie royale néerlandaise des sciences depuis 1986. Ses enseignements portent sur le droit civil, sur le droit des nouvelles technologies et sur l'analyse économique du droit. Au cours des dernières années, il a été invité à donner des cours à l'Université de Paris I, à l'Académie européenne de théorie du droit, à Bruxelles et à la Faculté de droit de l'Université de Montpellier.

Dianne L. Martin s'est jointe à la faculté de droit de la Osgoode Hall Law School en 1989 et elle y enseigne dans les domaines de la preuve, de la procédure criminelle et du maintien de l'ordre. Elle est la directrice actuelle du projet Innocence, un programme clinique préoccupé par les condamnations injustifiées et directrice de la Maîtrise en droit criminel à temps partiel. Elle est professeure adjointe au Centre de criminologie de l'Université de Toronto. Professeure Martin a également agi comme directrice universitaire auprès du Intensive Programme in Poverty Law aux Parkdale Community Legal Services, comme directrice de la Institute for Feminist Legal Studies et elle a enseigné à l'Université de la Saskatchewan pour le Programme des étudiants endroit autochtones. Professeure Martin apporte à son enseignement et à ses écrits une vaste expérience de spécialiste en droit criminel. Elle est co-rédactrice avec Clayton Ruby de Criminal Sentencing Digest (Toronto: Butterworths, 1990) et auteure avec Christine Boyle et Marilyn MacCrimmon de The Law of Evidence: Fact Finding, Fairness and Advocacy (1999).

Laurence J. O'Toole Jr. est professeur d'administration publique de la Fondation Margaret Hughes et Robert T. Golembiewski à la School of Public and International Affairs de l'Université de Georgie. Il agit également comme associé principal à la recherche au Carl Vinson Institute of Government à l'Université de Georgie et il est professeur en études comparées des politiques pour la durabilité au Center for Clean Technology and Environmental Policy à l'Université Twente aux Pays-Bas. Il est auteur ou coauteur de plusieurs études portant sur la mise en œuvre des politiques et la gestion publique dans de complexes situations institutionnelles, sur les réseaux et les instruments de politiques et sur les politiques et la gestion environnementale. Son plus récent volume s'intitule Advancing Public Management (Georgetown University Press). Il est corédacteur des nouvelles études John Hopkins sur la gouvernance et la gestion publique.

B. Guy Peters est professeur d'administration américaine de la Fondation Maurice Falk à l'Université de Pittsburgh et il a occupé divers postes de professeur honoraire et de professeur invité dans plusieurs universités en Europe, dans les Amériques, en Asie et en Australie. Il a écrit en abondance sur des sujets d'administration et de politiques

publiques, dont la rédaction d'un livre sur les instruments de politiques en collaboration avec Frans Van Nispen (Université Erasmus de Rotterdam).

Pierre Rainville est titulaire d'un diplôme de doctorat à l'Université d'Oxford par suite de l'obtention d'une bourse Rhodes. Il enseigne le droit pénal et le droit comparé à l'Université Laval depuis 1993 et est devenu Vice-doyen aux études supérieures et à la recherche le 1er juin 2002. Ses travaux de recherche comprennent la parution de livres. Il est le coauteur du seul traité contemporain de droit pénal général à être paru en français au Canada. Il a aussi co-rédigé un livre de plus de 500 pages consacré aux infractions contre la propriété. Il a oeuvré par le passé à la Cour suprême du Canada à titre de secrétaire juridique du regretté Jean Beetz et avait également travaillé dans le domaine du droit pénal à l'ancienne Commission de réforme du droit du Canada.

Arthur B. Ringeling est professeur d'administration publique à l'Université Erasmus. Il a écrit ou édité15 livres dont une des publications sur l'administration publique les plus influentes aux Pays-Bas. Il est également l'auteur de plus de 100 articles parus dans des livres, des périodiques et des rapports sur les instruments de politiques publiques, les théories et l'évaluation des politiques, l'organisation et la culture administrative et sur la prise de décision publique. De 1989 à 2001, il a été professeur à la Netherlands School of Government, une organisation qui offre une formation de haut niveau aux fonctionnaires du gouvernement. Professeur Ringeling a également été expert-conseil sur des questions de politiques publiques pour plusieurs ministères et autres organismes publics des Pays-Bas.

Richard J. Schultz est professeur de science politique et ancien directeur du Centre for the Study of Regulated Industries à l'Université McGill. Il a été chercheur universitaire invité à la faculté de droit de l'Université de Toronto, au Program on Information Resources Policy de l'Université Harvard et au Canadian Studies Center de l'Université Duke. De 1986 à 1991, il a fait partie du Groupe consultatif sectoriel des services généraux sur le commerce international pour le ministre du Commerce international durant les négociations du libre échange entre le Canada et les États-Unis et les premières phases de l'Uruguay Round du GATT. Il est l'auteur de plusieurs articles et chapitres de volumes et corédacteur de Changing the Rules: Canadian Regulatory Regimes and Institutions (Toronto: University of Toronto Press, 1999).

Marie-Claire Cordonier Segger est directrice de la commission du droit du Centre international du développement durable. Elle est directrice de projet pour le portefeuille des Amériques de l'Institut international pour le développement durable (IIDD) en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement. Elle est l'auteure principale de 'Trade Rules and Sustainability in the Americas et de Ecological Rules and Sustainability in the Americas (à venir) en plus de nombreux autres articles et rapports. Pour IIDD, elle préside également un groupe de travail hémisphérique sur le commerce et l'environnement et elle supervise le processus du Sommet mondial sur le développement durable de 2002. Elle a été candidate à la bourse Wainwright pour des diplômes en droit civil et en common law à l'Université McGill de Montréal, chercheure invitée au Lauterpatch Research Centre for International Law à l'Université Cambridge et boursière associée au Royal Institute for International Affairs à Londres.

John H. Sims, c.r. est sous-ministre délégué au ministère de la Justice. Il a travaillé comme avocat dans le secteur privé et a occupé différents postes au Ministère, en tant que plaideur, chef d'unité des services juridiques, sous-procureur général adjoint au ministère de la Citoyenneté et de l'immigration et comme conseiller au comité du Cabinet de l'Union sociale. Il est le co-chef de file à l'échelle du gouvernement sur l'initiative de la gestion du risque juridique, dont une partie importante vise à mettre au point les questions de choix des outils d'intervention.

Janice Gross Stein est professeure de la Gestion de conflit de la Fondation Harrowston au département de Science politique et directrice du Munk Centre for International Studies à l'Université de Toronto. Elle s'est jointe à l'Université de Toronto en 1982 et elle a été nommée professeure de l'université en 1996. Elle est l'auteure de plus de quatre-vingts volumes et articles, y compris The Cult of Efficiency, qui a servi de base pour les Massey Lectures en 2001. Elle a été présidente du Conseil consultatif de recherche pour le ministre des Affaires étrangères. Elle a obtenu un diplôme de premier cycle de l'Université McGill, sa maîtrise de l'Université Yale et elle a poursuivi des études de doctorat à l'Université McGill.

Stephen J. Toope est président et directeur général de la Fondation Pierre Elliott Trudeau. En congé de la faculté de droit de l'Université McGill où il a travaillé depuis 1987 et dont il est l'ancien doyen, les intérêts scientifiques du professeur Toope couvrent toute la panoplie du droit public international. Sa recherche porte présentement sur l'action réciproque entre le droit international et national, les fondements de l'obligation légale dans la société internationale et sur la théorie juridique en général. Pour son travail avec la professeure Jutta Brunnée, le professeur Toope s'est mérité le prix Francis Deák Prize de la Société américaine de droit international. Il a été assistant juridique du Très honorable Brian Dickson, juge en chef du Canada.

Carolyn Hughes Tuohy est professeure de science politique à l'Université de Toronto. Elle détient un baccalauréat ès arts de l'Université de Toronto de même qu'une maîtrise ès arts et un doctorat (science politique) de l'Université Yale. Ses domaines de recherche et ses intérêts d'enseignement portent sur les politiques publiques comparées avec une concentration sur les politiques sociales. Son plus récent livre s'intitule Accidental Logics: the Dynamics of Change in the Health Care Arena in the United States, Britain and Canada (Oxford University Press 1999). Elle est également l'auteure de Policy and Politics in Canada: Institutionalized Ambivalence (Temple University Press, 1992), dans lequel elle traite des politiques publiques canadiennes d'un point de vue comparatif. Elle est de plus l'auteure de plusieurs articles de journaux et de chapitres de livres portant sur la santé et les politiques sociales, la réglementation professionnelle et les approches comparées aux politiques publiques. Elle est présentement vice-présidente (élaboration des politiques) et prévôt associée de l'Université de Toronto.

Michael J. Trebilcock est le directeur du Programme du droit et de l'économie à l'Université de Toronto. Les intérêts de recherche et d'enseignement du professeur Trebilcock portent sur les domaines la politique de la concurrence, la théorie des contrats, la réglementation économique et sociale et sur la réglementation en matière de commerce international. En 1987, il a été élu membre de la Société royale du Canada, il a reçu le prix Owen en 1989 de la Fondation pour la recherche juridique pour son livre The Common Law of Restraint of Trade; et il a reçu le prix Molson du Conseil des arts du Canada en sciences humaines en 1999. En 2002, le professeur Trebilcock a été élu président de la American Law and Economics Association.

Jean-Pierre Voyer est le directeur exécutif du Projet de recherche sur les politiques depuis juillet 2002. M. Voyer a débuté sa carrière à titre d'économiste au ministère fédéral des Finances à Ottawa. Il a par la suite occupé des postes au Syndicat national de la fonction publique, au Secrétariat du développement économique et régional du Bureau du Conseil privé et au Conseil économique du Canada. Il s'est joint à Emploi et Immigration en 1992 à titre de conseiller spécial en politiques de sécurité du revenu et a été nommé peu après directeur général de la Direction de la recherche appliquée au Développement des ressources humaines Canada. Peu de temps avant de se joindre au

PRP, il était directeur exécutif adjoint de la Société de recherche sociale appliquée (SRSA), un organisme à but non lucratif axé sur la recherche en politique sociale et l'expérimentation sociale. De 1998 à 2000, il a présidé le Comité de l'emploi, du travail et des affaires sociales de l'OCDE. Il siège au sein de plusieurs conseils d'administration et comités consultatifs. M. Voyer détient une maîtrise en économie de l'Université Queen's et un baccalauréat en sciences économiques de l'Université de Montréal.

Kernaghan Webb est un professeur de recherche adjoint au département de droit et de l'école d'administration publique de l'Université Carleton et conférencier honoraire au Centre for Energy, Petroleum and Mineral Law and Policy, à l'Université de Dundee en Écosse. Il est également chef de la recherche et conseiller juridique principal en matière de politiques pour le Bureau de la consommation à Industrie Canada. Il détient un baccalauréat, une maîtrise et un doctorat en droit. Le professeur Webb a abondamment écrit sur le droit, la politique publique et sur les questions du choix des instruments.

Annexe 3 : Renseignements sur la conférence

Organisée par	Projet de recherche sur les politiques (PRP), gouvernement du Canada Ministère de la Justice Canada, Bureau régional du Québec
Comité organisateur	
Directrice du projet	F. Pearl Eliadis, PRP
Conseiller universitaire invité	Michael Howlett, Université Simon Fraser
Conseillère du PRP	Margaret M. Hill, PRP et Université Carleton
Membres	Jody Aylard, Bureau du Conseil privé Steven Bittle, Commission du droit du Canada John Mark Keyes, Ministère de la Justice Canada Diane Labelle, Ministère de la Justice Canada
Communications	Johanne Valcourt, PRP Derek McKee, PRP
Coordonnatrices	Line Leroux-Tessier, PRP Natasha Sawh, PRP Aida Abraha, PRP et Université McGill

Nous reconnaissons gracieusement l'appui de nos commanditaires :

Ministère de la Justice Canada
Faculté de droit, Université McGill
Commission du droit du Canada
Affaires réglementaires et arrêtés en conseil, Bureau du Conseil privé